

## Editorial

S'il est un mot que tout ministre arrivant rue de Grenelle devrait bannir de son vocabulaire, c'est bien celui de «réforme». Qu'on ne se méprenne pas, il ne s'agit ici en aucune manière d'adopter une position dogmatique qui serait aux antipodes des options réformistes de notre syndicat. Le monde et la société évoluent, il est donc à la fois légitime et nécessaire que l'école en fasse de même.

Ce n'est pas l'idée de réforme qui pose problème, mais bien la manière dont celle-ci est présentée. Elle apparaît en effet toujours comme une rupture brutale, comme une révolution, pointant systématiquement ce qui va changer et négligeant les indispensables continuités dont les enseignants ont besoin pour préserver la sérénité leur permettant d'exercer efficacement leurs missions.

En fait, il semble que règne en permanence une suspicion réciproque entre les personnels de l'enseignement et leur ministre. Si celui-ci répète à l'envi sa confiance envers ceux-là, il semble pourtant incapable de les entendre quand ils expriment des doutes justifiés vis-à-vis de ses initiatives. La concertation apparaît souvent comme une façade, mais cette dernière parvient mal à masquer l'arbitraire de décisions qui semblent arrêtées avant même d'être discutées.

Nous sommes bien loin des premiers jours de son arrivée au ministère, quand Xavier DARCOS bénéficiait d'un a priori favorable que justifiait sa solide connaissance du système éducatif, comme son souci plusieurs fois réaffirmé de revaloriser les carrières de l'enseignement. Il faut dire que les maladroites médiatiques du ministre n'ont pas manqué, la dernière en date excluant de la catégorie des «bons profs» ceux d'entre eux qui «ralent et qui font grève» (Mon quotidien du 1er avril).

Pourtant, comment ne pas approuver quand ce même ministre affirme sa volonté de rendre l'école plus efficace et d'améliorer les résultats des élèves ? Il devient vraiment urgent de mettre en relation les actes et les paroles ! Car il faut dire que dans ce contexte le travail des inspecteurs devient de plus en plus difficile. Nous savons bien les uns et les autres, quelles que soient nos spécialités et le niveau du système éducatif où nous intervenons, que ce n'est pas en déstabilisant les enseignants et en inquiétant les usagers que l'école progressera.

Si notre syndicat se reconnaît volontiers dans les objectifs du ministre, il ne peut accepter les démarches brutales et inefficaces mises en oeuvre actuellement. Nous l'avons clairement affirmé au cours des dernières audiences que nous avons eues au ministère : la loyauté des inspecteurs ne s'apparentera jamais à une servilité coupable.

Tout reste encore possible aujourd'hui ; le SI·EN continuera résolument à oeuvrer pour que Xavier DARCOS poursuive les ambitieuses réformes initiées bien avant son arrivée au ministère de l'éducation nationale.

Pour le Bureau National  
le Secrétaire général,  
Patrick ROUMAGNAC

Les inspecteurs de l'Education nationale sont particulièrement sollicités et ils essaient de répondre au mieux, dans l'intérêt des élèves, aux attentes de leur administration.

Mais comme vous le leur avez promis, M. le Ministre, il va falloir que, très vite, ce soit «donnant-donnant».

---

## Agenda du Bureau National

<b>17 janvier</b>	MEN/ Colloque «Ambition-Réussite» (P. ROUMAGNAC)
<b>21 janvier</b>	Palais de la Découverte / Vœux du ministre de l'Education nationale (P. ROUMAGNAC)
<b>22-23 janv.</b>	FGR/ Bureau National (J.-Cl. QUEMIN)
<b>23 janvier</b>	Remise des prix du concours Ecoles fleuries (SI.EN représenté par Colette DURAND, membre du jury national)
<b>31 janvier</b>	Assemblée nationale/ table ronde «Pénibilité des conditions de travail» (E. ROQUES dans la délégation fédérale)
<b>4 février</b>	Audience auprès du ministre de l'Education nationale, Xavier DARCOS (Y. DESTOT - R. DECOFOUR - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK) UNSA Education / Exécutif fédéral national (E. ROQUES)
<b>5 février</b>	Réunion de travail/ Secrétariat général (YDESTOT - R. DECOFOUR - M. LEVEQUE - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
<b>13 février</b>	Réunion de la section académique de NANTES (E. ROQUES)
<b>14 février</b>	Audience auprès de Jean-Louis NEMBRINI, DGESCO, et de Pierre-Yves DUWOYE, SG (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - E. WEILL)
<b>18 février</b>	UNSA Education / Groupe de travail fédéral sur l'autonomie (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES)
<b>21 février</b>	CTPM (P. ROUMAGNAC)
<b>26 février</b>	Audience auprès de Jean-Marc HUART (Cabinet ) (C. BARTHES - P. ROUMAGNAC) Audience auprès de Rolland JOUVE et Yves CHRISTOFARI (Cabinet du MEN) (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
<b>11 mars</b>	Bureau National de la FGR (J.-Cl. QUEMIN)
<b>12 mars</b>	PARIS / Forum Retz - Le Monde de l'Education : «Comment l'école peut-elle s'adapter à chaque élève» (M. VOLCKCRICK) Rencontre avec le S.E. (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK) Commission spécialisée «Ecole» préparatoire au CSE (P. ROUMAGNAC)
<b>17 mars</b>	Rencontre avec l'association Enfance et Familles d'adoption (P. ROUMAGNAC) UNSA Education / Exécutif fédéral national (P. ROUMAGNAC)
<b>18-19 mars</b>	<b>Bureau National</b>
<b>18 mars</b>	Observatoire national de la Sécurité /Commission Incendie (A. CADEZ)
<b>19 mars</b>	Observatoire national de la Sécurité /Commission 1er degré (A. CADEZ) DGESCO/ Séminaire «Enseigner en réseau Ambition-Réussite» (P. ROUMAGNAC)
<b>20 mars</b>	Conseil Supérieur de l'Education / Section permanente (P. ROUMAGNAC)
<b>26-28 mars</b>	BORDEAUX/ Congrès de l'UNSA-Education (P. ROUMAGNAC - Y. DESTOT - E. ROQUES)
<b>26 mars</b>	POITIERS/ESEN/Rencontre avec les stagiaires 1er degré (P. ROUMAGNAC)
<b>2 avril</b>	PONTIVY/ Réunion de la section académique de RENNES (P. ROUMAGNAC)
<b>3 avril</b>	MEN / Audience auprès de Rolland JOUVE et Yves CRISTOFARI (P. ROUMAGNAC - E. ROQUES - M. VOLCKCRICK)
<b>7 avril</b>	UNSA Education / Exécutif fédéral national (SI.EN représenté par E. ROQUES)

---

## Sommaire

Enseignement du premier degré : service minimum	p 3
Enseignement du premier degré : nouveaux programmes : copie à revoir	p 4 à 6
Enseignement du premier degré : secrétaires d'inspection	p 7
Enseignement du premier degré : nouvelle semaine scolaire	p 8
Notre métier : séminaire inter-académique des IEN premier degré	p 9
Vie syndicale : audience accordée par le Ministre de l'Education nationale	p 10
Vie syndicale : audiences au cabinet du MEN (26 février - 3 avril)	p 11
Vie syndicale : rencontre avec le conseiller technique du ministre (26 février)	p 12
Enseignement du second degré : baccalauréat professionnel en 3 ans	p 13
Salaires au mérite	p 13
Information et Orientation : 2 questions au ministre	p 14
Vie dans les académies : académie de NANTES - académie de POITIERS	p 15
Vie dans les académies : académie de LILLE	p 16
Retraités : intervention de J. Maurice - communiqué de presse de l'UNSA	p 17
Pour un observatoire des classes uniques	p 17
Tribune libre	p 18-20

### L'inspection n° 108

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

**SI.EN - UNSA Education**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

# Enseignement du premier degré

## Service minimum

La réflexion sur la mise en place d'un service minimum, qu'il s'agisse des temps scolaire péri et extra-scolaire, au vu de l'impact pour les enfants et leurs familles en cas de grève est tout à fait légitime.

Pourtant, la proposition demandant aux communes d'assurer ce service à sa place sur les horaires de classe, est une innovation ministérielle tout à fait regrettable.

L'AMF et l'AMGVF ont très vite réagi aux premiers propos évoquant cette piste de travail. L'annonce, hier, de sa mise en place, ou tout du moins de la possibilité pour les communes volontaires d'être remboursées du coût induit de l'organisation d'une «garderie», dès la prochaine grève de la fonction publique le 24 Janvier, montre combien les réactions des Maires ont peu été écoutées.

Cette mesure constitue véritablement une première et met en lumière l'incapacité de l'Education nationale à exercer dans ce domaine ses responsabilités d'employeur public. En mettant à la charge des communes le service minimum, elle évite ainsi une difficile discussion avec les organisations syndicales d'enseignants, qu'elle reporte ainsi sur les communes qui devront, si elle souhaitent, mettre en place ce service, négocier de leur côté avec les organisations syndicales de leur personnel.

L'Education nationale, en évitant ce dialogue syndical, se débarrasse aussi d'une autre question. En considérant qu'elle n'est pas «compétente» pour assurer sur ces temps une «garderie», elle évite d'imposer aux enseignants d'effectuer un simple accueil sans ambition ce jour-là de «faire classe», tout du moins dans les conditions habituelles. En mandatant les communes pour le faire à sa place, elle renvoie une fois de plus vers l'idée que le rôle éducatif des communes reste essentiellement lié à celui de garderie, de service à la famille, «périphérique» à l'école, sans projets ni objectifs pédagogiques.

Qu'en sera-t-il des écoles où un enseignant ne fait pas grève ? Ne devra-t-il accueillir que les enfants de sa classe et enseigner, un service minimum étant mis en place pour les autres élèves qui ne bénéficieraient alors que d'une «garderie» municipale ?

Cette mesure ministérielle, qui reste optionnelle, met de toutes façons d'ores et déjà les communes dans une position embarrassante quels que soient leurs choix.

Si elles assurent l'accueil des enfants elles se trouveront face aux éventuelles oppositions de leurs propres agents et à leur volonté d'exercer eux-mêmes leur droit de grève. Elles connaîtront aussi des difficultés organisationnelles, particulièrement pour l'élémentaire où elles ne disposent pas de personnel qualifié disponible sur le temps scolaire pour exercer ce rôle. Elles risquent enfin de connaître l'opposition de certains enseignants qui leurs reprocheront de «briser leur mouvement».

Pour celles qui n'organiseront pas d'accueil, ce sont les parents qui feront pression sur elles et, éventuellement, d'autres catégories d'enseignants favorables, ceux-là, à faire assurer par le personnel municipal le service minimum.

Au vu de ces difficultés incontournables, la promesse de remboursement des frais engagés (qui seraient comptabilisés au nombre d'élèves accueillis et non sur la base des coûts réels...) par l'Etat, pèse peu sur les décisions municipales d'organiser ou non un service minimum. Leurs décisions seront plutôt liées aux équilibres à trouver entre leurs capacités organisationnelles, les négociations avec le personnel et représentants syndicaux, les relations avec les familles et délégués de parents d'élèves, ainsi qu'avec les enseignants et directeurs d'écoles. Le résultat aléatoire de cet équilibre continuera d'alimenter les disparités territoriales vis-à-vis desquelles, pourtant, le ministère affiche sa volonté de les réduire !

Ainsi, plutôt que de se défaire de sa responsabilité sur les communes, il aurait été plus courageux et efficace de travailler à un véritable service minimum unifié et portant sur l'ensemble des temps de l'enfant. Car organiser le service minimum sur l'école mais ne pas prévoir le fonctionnement de la restauration pose, il faut le rappeler, pour de nombreuses familles tout autant de difficultés. Les communes demanderont-elles à l'Education nationale d'assurer ce service en cas de grève de leur personnel ?

Claudine PAILLARD - Association Nationale des Directeurs d'Education des Villes

## Service minimum : les IEN pas concernés ?

Une fois de plus, les inspecteurs du premier degré se trouvent piégés dans cette opération plus que médiatique du service minimum.

Certes, ils ne sont pas concernés par les problèmes d'accueil des élèves dans la mesure où ils ne sont pas chefs d'établissement, mais l'absence de textes, les habitudes et les différences d'interprétation de la convention par les élus font que nous nous retrouvons, contraints et forcés, tenus de répondre et d'arbitrer entre les directeurs d'école et les maires.

Un exemple parmi d'autres : un(e) maire de ma circonscription décide de signer la convention. Le secrétaire général s'appuie rigoureusement sur le texte qui dit «*dans les écoles maternelles et élémentaires...*» pour effectuer l'accueil dans les écoles. Par ailleurs, comme la convention ne précise pas s'il ne faut tenir compte que des écoles fermées, sachant que, normalement, à partir du moment où des enseignants ne font pas grève, ils sont censés accueillir tous les enfants qui se présentent, le même secrétaire général décrète que l'on mettra de l'accueil partout.

D'où les questions posées par les directeurs : peut-on interdire l'ouverture de l'école ? Peut-on interdire l'accès aux classes ? Comment faire cohabiter des enseignants qui font classe avec des animateurs qui occupent les enfants ?

D'où les réponses du secrétaire général de mairie : les locaux appartiennent à la municipalité, le maire les utilise à sa guise.

D'où l'embarras de l'IEN sollicité d'un côté par les directeurs qui, au-delà de la position de principe, s'inquiètent et, d'un autre côté par les élus qui, signataires de la convention, tiennent absolument à montrer qu'ils organisent l'accueil. Allez en effet «botter en touche» en disant à vos interlocuteurs de s'adresser à l'inspecteur d'académie !

Qui empêchera les animateurs de prendre le matériel pédagogique, les jeux, les livres, les pincesaux et les peintures, voire d'utiliser les ordinateurs pour occuper les enfants ? Ces animateurs parviendront-ils à faire taire les bambins sous prétexte qu'ils se trouvent à côté d'une classe où l'on travaille ? Emmènera-t-on en même temps en récréation tous ces élèves ? Qui alors aura la charge de les surveiller et qui en aura la responsabilité en cas d'accident ?

Certes, peu de communes ont répondu cette fois à l'appel du ministre de l'Education nationale, mais qu'en sera-t-il la prochaine fois ? Ne verra-t-on pas les élus s'engouffrer dans cette nouvelle faille du système éducatif pour montrer qu'ils savent faire ?

Piégés une fois de plus par l'absence de statut des directeurs d'école, par le désir permanent de nos IA et de nos recteurs de répondre présents à la moindre demande de leur ministre, par l'ambiguïté de nos missions, notre conscience professionnelle et notre sens du devoir vis-à-vis des élèves, il nous a été bien difficile de ne pas répondre aux diverses sollicitations.

Et ce soir notre ministre pourra se féliciter que le service a bien fonctionné et qu'il fonctionnera bien mieux encore à la prochaine grève des enseignants (qui auront peut-être moins envie de la faire).

Michel Volckcrick

# Enseignement du premier degré

## Projet de programmes de l'école primaire : Copie à revoir !

Monsieur le Ministre,

Nous voulons une École plus juste, dont les finalités et les contenus soient compris et partagés par tous. Nous sommes persuadés que l'École peut et doit faire réussir tous les élèves, et que pour cela, elle doit se transformer. Votre projet de programmes est marqué par l'inadaptation des contenus, par un affaiblissement de leur dimension culturelle et par une conception mécaniste des apprentissages.

Loin d'être «plus ambitieux», comme vous l'annoncez, il marque un appauvrissement sans précédent des apprentissages et des objectifs, à commencer par la lecture et l'écriture. Face à un tel renoncement sur l'essentiel, l'introduction de nouveaux contenus dans d'autres matières apparaît comme un affichage qui accroît l'incohérence de l'ensemble.

Loin de contribuer à la réussite de tous les élèves, il pénalisera de fait ceux qui ont le plus besoin d'école. Il ne favorisera pas la maîtrise de l'ensemble des connaissances et des compétences que l'École se doit de faire acquérir à tous les élèves. Il tourne le dos à l'ambition des programmes de 2002 qui était de doter tous les élèves des outils nécessaires pour réussir au collège.

Nous réaffirmons avec force que les apprentissages fondamentaux que vise l'École primaire s'appuient sur un travail de l'élève dans lequel la recherche, la découverte et l'expérimentation s'allient nécessairement à la rigueur, à la structuration des connaissances et à la mémorisation. Nous vous demandons, Monsieur le ministre, de suspendre votre projet et de tenir compte de l'avis des personnels et des partenaires de l'Éducation afin d'en revoir profondément la conception et la rédaction.

### Liste des premiers signataires

Lucile Barberis, présidente de l'AGEEM (Association générale des enseignants des écoles maternelles publiques); Nicole Belloubet, présidente de la FOEVEN (Fédération des oeuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale); Luc Bérille, secrétaire général du SE-UNSA (Syndicat des enseignants); Jacques Bernardin, professeur à l'IUFM d'Orléans-Tours, président du GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle); Serge Boimare, directeur CMPP Claude Bernard, Paris; Mireille Brigaudiot, maître de conférence - IUFM de Versailles; Rémy Brissiaud, maître de conférence de psychologie - IUFM de Versailles; Thierry Cadart, secrétaire général du SGEN-CFDT (Syndicat général de l'éducation nationale); Sylvie Cebe, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Genève; Catherine Chabrun, présidente de l'ICEM (Institut coopératif de l'école moderne); Roland Charnay, ancien professeur d'IUFM, président de la commission de rédaction des programmes 2002; Anne-Marie Chartier, maître de conférence à l'INRP; Gérard Chauveau, chercheur en éducation; Philippe Deplanque, secrétaire général des FRANCAS (Francs et franches camarades); Bernard Devanne, professeur à l'IUFM de Basse-Normandie; François Dubet, professeur des universités en sociologie, Bordeaux; Agnès Florin, professeur en psychologie du développement et de l'éducation, université de Nantes; Jean-Emile Gombert, professeur des universités en psychologie cognitive, Rennes; Faride Hamana, président de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves); Patrick Joolé, maître de conférence à l'IUFM de Versailles; Philippe Joutard, ancien recteur des académies de Besançon et Toulouse; Claude Lelièvre, professeur des universités; Pierre Maraine, président de l'ANCP (Association nationale des conseillers pédagogiques); Sylvie Plane, présidente de l'AIRDF (Association internationale pour la recherche en didactique du français) et professeur des universités en sciences du langage, IUFM de Paris; Eric Pontais, secrétaire général du SNUIPP-FSU (syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles); André Ouzoulias, professeur à l'IUFM de Versailles, université de Cergy-Pontoise; Pierre Parlebas, président des CEMEA (centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active); Sylvie Plane, présidente de l'AIRDF (Association internationale pour la recherche en didactique du français) et professeur des universités en sciences du langage, IUFM de Paris; Eric Pontais, secrétaire général du SNUIPP-FSU (Syndicat des personnels d'inspection de l'éducation nationale); Eirick Prairat, maître de conférence à l'IUFM de Lorraine; Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement; Patrick Roumagnac, secrétaire général du SI.EN-UNSA Education (Syndicat de l'Inspection de l'éducation nationale); Frédéric Saujat, maître de conférence à l'IUFM d'Aix-en-Provence; Jean-Michel Sautreau, président de l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré); Bruno Suchaut, directeur IREDU-CNRS, université de Bourgogne; François Testu, président de la JPA (Jeunesse au plein air); Jean-François Vincent, président de l'OCCE (Office central de la coopération à l'école); Philippe Watrelot, président des CRAP (Cahiers pédagogiques); Viviane Youx, présidente de l'AFEF (association française des enseignants de français).

Une fois de plus, le ministère de l'Éducation nationale présente de «nouveaux» programmes. Les médias s'emparent de cette déclaration d'intention qui déstabilise les enseignants dans leurs pratiques professionnelles et engendre le doute chez les usagers.

Le rythme effréné auquel se succèdent les «nouveaux» programmes rend impossible leur mise en œuvre sereine. En effet, comment évaluer l'impact de programmes dont la durée de vie s'achève bien avant que les élèves qui les suivent n'aient accompli le parcours éducatif défini ?

Cette idée de «nouveau» est peut-être utile pour les ministres successifs qui pensent marquer ainsi leur passage rue de Grenelle, mais l'intérêt des élèves exige une prise en compte par le système éducatif des évolutions de la société. Et les évolutions des programmes scolaires doivent s'inscrire dans une continuité assumée, et non dans une rupture affichée.

À y regarder de près, les ruptures annoncées ne correspondent à aucune réalité; c'est dans une logique de continuité que les programmes ont toujours été rédigés et mis en œuvre. Il ne peut en être autrement aujourd'hui. Les exigences définies dans le cadre du socle commun et la suppression de l'enseignement le samedi matin, qui conduit à une nouvelle organisation du temps scolaire, légitiment la rédaction d'instructions adaptées.

Cette rédaction concerne à la fois, mais sous des formes différentes, les usagers et les professionnels que sont les enseignants. Les usagers doivent disposer d'informations claires sur les objectifs visés et sur le déroulement des études de leurs enfants. Les enseignants, pour leur part, ont besoin d'outils adaptés leur permettant de définir, au sein des équipes pédagogiques, les démarches les mieux appropriées pour assurer la réussite de tous les élèves.

Or le projet de programmes actuellement soumis à consultation ne prend pas en compte cette double exigence; la confusion qu'il introduit ainsi est fortement préjudiciable aux intérêts des élèves et risque d'entraver la mission éducative de l'École.

Si le souci affiché de simplification et de clarté est justifié en ce qu'il permet aux parents de mieux comprendre les enjeux du système éducatif, l'écriture actuelle des programmes ne prend pas en compte cet objectif. Par exemple, les progressions annuelles qui semblent ainsi faire disparaître la notion de cycle, et qui sont des outils que les enseignants doivent adapter au contexte particulier dans lequel ils exercent, peuvent entrer en contradiction, voire en opposition, avec les rythmes d'apprentissage des élèves si elles sont prises à la lettre par des lecteurs non experts.

Et sur le fond, il nous paraît utile de faire plusieurs remarques sur les ruptures qui apparaissent par rapport à la rédaction des programmes précédents et, en particulier, des programmes de 2002 dont tous reconnaissent la qualité :

# Enseignement du premier degré

## Nouveaux programmes : pourquoi le ministre doit revoir sa copie

- des horaires précis sont donnés en français, en mathématiques et en EPS, mais rien n'est fixé dans les autres disciplines, excepté les 20 heures annuelles d'histoire de l'art dont on peut s'interroger sur la capacité des enseignants à l'assurer correctement.

- Alors que le socle commun est rappelé en préambule, la prématurité de certains apprentissages (soustraction au CP, division posée au CE2, division des décimaux au CM2) mettra davantage d'élèves en difficulté et entraînera pour le collège un travail de répétition des notions et pas de continuité. Et globalement les progressions annuelles imposées en français et en mathématiques, particulièrement ambitieuses, nuiront à la prise en compte des adaptations nécessaires aux différentes capacités des élèves.

- La vision mécaniste des apprentissages (transmission des connaissances et application de règles) fait disparaître toute idée de découverte, de recherche et de réflexion de la part des élèves et entraînera, à terme, une culpabilisation de l'élève en difficulté.

- Enfin, sans entrer dans le détail des domaines disciplinaires pour lesquels plusieurs spécialistes ont fait des remarques pertinentes, on peut s'interroger sur la signification des changements d'appellation qui relèvent plus de la nostalgie que du souci de simplification. En quoi est-il plus simple en effet de parler de «rédaction» et de «récitation» plutôt que de «production écrite» et de «poésie» ? Et la disparition de l'expression «maîtrise de la langue» au profit du «français» ne supprime-t-elle pas justement l'idée même de transversalité de la langue et, de fait, n'en réduit-elle pas le temps d'enseignement ? En quoi «l'instruction civique et morale» - dont certaines formulations renvoient à une vision passéiste d'une École qui n'a jamais réellement existé - sera-t-elle plus efficace que l'éducation installée, entre autres, dans le débat hebdomadaire que nous avons eu tant de mal à justifier auprès des enseignants ? Pourquoi être revenu à un enseignement d'une histoire de France purement événementielle et factuelle qui abandonne l'idée même d'évolution des techniques et des idées ?

Le SI.EN, tout en comprenant la nécessité d'adapter des programmes aux évolutions de la société, s'interroge sur le souci de clarté et de simplification exprimé par le ministère qui l'amène, par certains côtés, à des orientations qui relèvent plus d'une conception nostalgique de l'École que d'une recherche de meilleure efficacité.

Bureau National  
du SI.EN

## Nouveaux programmes 2008...

Ah, ça fleure bon le terroir, la France qui travaille (\*) et qui, d'année en année, promeut une récolte nouvelle : après ceux de 2002, remaniés en 2007, voilà déjà la nouvelle cuvée, ou nouvelle livrée (*n.f.* ; 1290 ; «*vétements livrés, fournis par un grand seigneur à sa suite*» ; ou «*revêtir la livrée : être, devenir domestique*»..., in *Petit Robert*, 1973). En attendant d'éventuelles modifications, voire la sortie des futurs nouveaux programmes... Mais comment les enseignants, consultés à la va-vite, voire très très vite, pourraient-ils avoir le culot, le recul et la culture pédagogique imprégnés qu'ils sont de la (mauvaise !) culture des programmes 2002 pour amender un ensemble aussi parfait ? De minuscules retouches, peut-être, comme l'enseignement du passé et du futur antérieurs... mais pas plus.... Et donc, application dès septembre 2008, sans manuels de référence récents - heureusement, les armoires de certaines écoles sont pleines de manuels anciens quasiment à la norme d'aujourd'hui !! - avec l'accompagnement d'équipes de circonscription qui vont devoir renier tout le discours déployé depuis 6 ans et argumenter à 180° sur le bonheur d'avoir enfin des programmes «re-centrés sur l'essentiel»... Heureusement, les parents vont y «retrouver» leurs petits : bien joué monsieur le ministre !

Rupture : c'est vrai que ces programmes sont présentés comme une rupture ; ils sont plutôt un retour en «arrière toute» ; jamais bon de faire une telle démarche sans évaluation précise des courants, forces et vents qui ont bloqué la marche en avant attendue...

Mais puisque nous parlons rupture, il en est une qui aurait du être engagée : celle des temps de «travail» des élèves, le fameux serpent de mer de l'Éducation nationale : passer de 26 à 24 heures de présence à l'école pour la majorité des élèves - pas pour tous, puisque certains (malheureux) bénéficiaires, élèves en difficultés, vont en faire plus, avec en prime des stages de «rattrapage» ou «remise à niveau» pendant les vacances scolaires : on aurait pu engager une vraie rupture en tentant d'adapter les temps d'apprentissages à la «chronobiologie» - mais ce doit être un gros mot à présent - et faire par exemple que la semaine scolaire et l'année scolaire soient organisées autrement ? Surtout pas : on modifie le temps de travail des enseignants, et on condense celui des élèves - c'est pour mieux réussir, mon enfant ? - Non, c'est pour coller un peu plus aux temps sociaux, alors que l'école avait un rôle éducatif d'émancipation des règles sociales et familiales - confère la structure de l'école de Jules Ferry à laquelle nos présidents et ministres se réfèrent tant - elle tend aujourd'hui de plus en plus à se caler dans l'enveloppe réductrice des contraintes de la vie contemporaine : toujours plus, plus vite, en moins de temps, pour des objectifs resserrés sans ambition éducative : de l'instruction, encore de l'instruction !

- Monsieur le Ministre proclame haut et fort «la Réussite éducative gratuite et obligatoire pour tous» superbe slogan ; mais derrière les mots, qu'y a-t-il ? à peine le socle commun (c'est cet adjectif «commun» qui doit déplaire : le même pour tous ?? ou alors, c'est tellement «commun» que c'est presque vulgaire...), mais quelle belle idée de proposer une aide différée pour les élèves en difficultés, pour ne pas laisser le privé continuer son accaparement rampant de ce marché scolaire : tout est dit : d'une part l'instruction prend le statut d'un produit marchand, avec la bénédiction de l'État qui subventionne via les chèques emploi service certaines officines ; ce n'est plus marginal, ni en chiffres d'affaire ni en référence officielle comme au temps des célèbres cahiers de vacances.

- Et d'autre part, on peut craindre que cette aide, différée sur des temps particuliers qui ne peuvent qu'alourdir la journée de l'enfant, n'incite les enseignants à repousser ou ajourner le temps de la différenciation : pourquoi engager réflexion et actions en pédagogie différenciée puisque d'autres auront des conditions bien meilleures pour aider ces élèves (petits groupes resserrés, accord des familles...) ?

Alors c'est vrai, il y a rupture, celle du contrat tacite qui liait la société et son École sur un modèle qui semble suranné et dont les évolutions n'ont pas donné de résultats suffisants ; mais il y a aussi rupture dans la méthode imposée et surtout dans les finalités assignées à notre école... dommage ! Un grand débat s'est tenu : sa valeur n'a guère pesé face à une élection au suffrage universel qui, par nature, a mêlé tous les sujets de société. On connaît la suite.

(\*) : une analyse de contenu du discours de Périgueux montre toute une série de références à des temps anciens (fin du 19<sup>e</sup> siècle, milieu du 20<sup>ème</sup>) et à des formules choisies qui doivent faire réfléchir : «les Républiques dignes de ce nom», l'ombre du préau protecteur, «les bancs de l'école primaire», «faire classe aux enfants de France», «travail anonyme des professeurs des écoles de France», «le projet éducatif, c'est un projet de transmission...»

Andromède

# Enseignement du premier degré

## Nouveaux programmes : pourquoi le ministre doit revoir sa copie

On peut s'interroger sur l'enjeu d'une telle parution le jour où l'ensemble des consultations sur les nouveaux programmes de 2008 remonte des écoles vers le ministère.

Cette note de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance n'est pas innocente. Dans une ambiance tendue entre le ministre et les écoles, climat alourdi par un projet de programmes des plus imparfait, elle vise à montrer que le système éducatif du Premier degré périclité en espérant ainsi affaiblir les critiques et asseoir la légitimité des nouveaux textes. La baisse du niveau en orthographe est à nouveau le point d'attaque utilisé pour prouver que tout dysfonctionne. Une autre lecture de la réalité consisterait aussi à montrer que l'école ne résiste pas trop mal à la crise de civilisation que nous vivons.

Pourtant chaque intervention sur l'École, chaque article contribue à creuser le fossé entre une opinion travaillée par ceux qui pensent que tout décline et des enseignants qui travaillent au quotidien avec un public d'élèves de plus en plus difficiles et des familles angoissées et affaiblies par un mode de vie qui contredit une grande part de ce que l'École essaie de bâtir.

Evidemment les familles en elles-mêmes ne sont pas en cause. C'est bien la réalité de la vie sociale et économique qui atteint l'École depuis vingt ans. La précarité et l'absence d'espoir pour un nombre grandissant de familles s'entrechoquent avec les valeurs de l'argent facile, du tout et tout de suite et de l'urgence ...

Les dégâts induits par ces évolutions sociales continuent à toucher les enfants et les familles les plus fragiles, laissant sur le carreau un nombre considérable d'élèves brisés, hébétés et sans repères.

A l'inverse, dans des familles ayant des ressources conséquentes, l'accompagnement éducatif des enfants est désarmé par l'inattention du cadre familial ou l'absence de temps dégagé pour simplement échanger, jouer et vivre avec les enfants.

A-t-on conduit des études sérieuses sur ce qui a bougé dans la population française entre 1987 et 2007 ? S'est-on interrogé sur le rapport des Français, pris dans leur diversité, à la norme et aux règles ? A-t-on étudié les modes de vie et la constitution des familles pour évaluer le nombre d'enfants qui recherchent les limites de l'autorité et sont ballottés d'un endroit à l'autre quand ils ne sont pas l'enjeu d'un conflit au sein du couple sans pouvoir trouver une sécurité affective et vivre le sentiment d'être aimés pour eux-mêmes. Ce sont pourtant ces éléments qui influent pour partie sur les compétences des élèves en orthographe ? Ecrire correctement « Elle les a peut-être vus », dans la dictée proposée par la DEPP suppose de gérer concomitamment une vingtaine d'opérations mentales. Il convient dans ce cas pour l'élève de disposer d'un esprit serein où serait banni tout souci lié au quotidien. Le Monde, journal sérieux s'il en est, devrait aussi faire cas de

la désespérance profonde qui traverse les professionnels de l'École en cette fin du mois de mars 2008.

En tant qu'inspecteur de l'Éducation nationale, je lis ce dimanche matin, les résultats des consultations des enseignants sur les nouveaux programmes proposés par le Ministre Xavier DARCOS qui me parviennent par courrier électronique. L'article paru le 28 mars dernier dans le Monde sur cette consultation ne reflète pas la réalité que je découvre dans les écrits émanant des écoles que je connais.

Disons-le sans détours, l'indignation est à son comble. Au discours du ministre sur le « pédagogisme », ressenti comme offensant, répond une vive critique, voire un rejet clair des enseignants. Des désapprobations et des répulsions véhémentes s'expriment y compris parfois au niveau des écoles privées. Sans reprendre les passages les plus véhéments, on lit concernant l'école maternelle :

« L'épanouissement et le bien-être de l'enfant à la maternelle ont-ils encore une quelconque importance ? L'accueil disparaît et la volonté d'intégration individuelle au sein de la classe également. La disparition du domaine "vivre ensemble" pour "devenir élève" nous paraît inadaptée et inquiétante pour la maternelle. On demande aux enfants, dès 3 ans, d'adopter une attitude de "petit adulte apprenant" ! »

« Nous n'y retrouvons plus nos petits. »

« Les notions de plaisir et d'apprentissage par le jeu ont quasiment disparu, tout particulièrement dans le domaine de la littérature jeunesse. » « Les personnes qui ont écrit ces programmes connaissent-elles vraiment le développement, la psychologie et la pédagogie adaptée aux enfants de 3 à 6 ans ? »

« Si l'on peut dire que le renforcement du respect de l'adulte et des règles est positif et nécessaire, néanmoins l'enseignant doit lui aussi respecter la personnalité de chaque enfant pour pouvoir gagner sa confiance en douceur : on a le sentiment dans ces programmes que les relations frontales et l'enseignement magistral prédominent. (cf. : « Les élèves doivent mettre en œuvre les règles communes, vivre dans une collectivité organisée par des règles ») »

On s'interroge généralement sur l'identité et la compétence des concepteurs :

« Encore un programme élaboré par des personnes qui ne sont pas sur le terrain ! »

« Elaborés on ne sait par qui, sans consultation préalable (comme cela avait été le cas entre 1999 et 2002 (c'était il y a 6 ans seulement...) ces programmes dévoilent une vision rétrograde de l'éducation et de l'enseignement (pardon, de l'instruction) en particulier. »

Si l'on souligne la clarté des programmes ce sentiment est vite tempéré :

« La clarté des programmes est réelle, mais cette clarté ne constitue ni une qualité ni un gage de cohérence. Paradoxalement, sans les documents d'application des programmes de 2002, ces derniers se révèlent incompréhensibles et inapplicables. »

On se montre critique à l'égard de conceptions pédagogiques et d'arguments non dénués de visées politiciennes :

« La philosophie d'un enseignement purement techniciste, faisant l'impasse sur l'importance du sens et de la place active de l'élève dans ses apprentissages semble faire écho à une opinion avide de solutions simplistes et toutes faites qui, comme dans d'autres domaines, se révèlent être de véritables supercheres. »

« Les "bonnes vieilles méthodes" sont immaculées puisque leur inefficacité réelle ne pouvait être évaluée qu'à travers la classe d'âge de jeunes hommes incorporables au service national. Faut-il redire que le ressentiment à l'encontre de ces pratiques transparaît encore aujourd'hui à travers les blessures encore douloureuses, que l'échec scolaire non médiatisé à l'époque a laissé sur une bonne partie de nos parents d'élèves. »

« On peut espérer que les parents ne resteront pas longtemps dupes de la manipulation dont ils font l'objet. »

Anticipant sur la nouvelle note de la DEPP des enseignants écrivent :

« En ce qui concerne les professionnels d'éducation que nous sommes, nous ne pouvons être qu'émus et dépités par le matraquage pervers et culpabilisant dont nous faisons l'objet depuis quelques années et qui nous fait douter des réels objectifs sous-jacents d'une telle entreprise. »

Les enseignants craignent une rentrée difficile : « Pour ce qui est de l'organisation horaire de la rentrée : quel flou ! Quelle future pagaille ! Des conflits en perspective avec les familles !! L'organisation pédagogique sera très compliquée !!! »

Peu d'observateurs sérieux le contestent, bien des choses sont à améliorer pour viser la performance l'École. Rares sont les enseignants qui s'y opposeraient. Cependant les réponses à bâtir doivent être élaborées sérieusement. La démarche doit être fondée objectivement, patiemment, dans la concertation, en faisant appel à des experts reconnus, en procédant de manière transparente et honnête. Les enseignants constatent que l'action du ministre pour l'élaboration de ces nouveaux programmes n'est pas tout à fait conforme à cet esprit. La publication de cette note, qui sort à un moment suspect, renforcera ce sentiment.

Nous craignons que tout cela conduise l'Éducation nationale au cataclysme. Le coup de frein qui va être donné par les enseignants risque de précipiter le ministre contre l'obstacle. Personne n'y aura gagné. Nous savons déjà que les enseignants de l'école primaire en sortiront profondément traumatisés et blessés. Pire, les élèves et leur famille n'y auront pas trouvé de raisons d'espérer.

Jacques BEAUDOIN - RA - Rouen

# Enseignement du premier degré

## Nouveaux programmes : pourquoi le ministre doit revoir sa copie

Ces propositions sont consternantes. On tourne le dos à plus de trente ans, depuis les plans Rouchette et Romian, de didactique du français ; on ignore superbement les acquisitions par compétences, figurant pourtant dans la loi de 1989 et celle de 2005 et dans les résolutions européennes de Lisbonne en 2000, il n'y a plus dans ces programmes qu'un empilement de connaissances ; on peine même à y retrouver mention du socle, lui aussi prévu par la loi ; enfin, tous les textes d'application et tous les documents d'accompagnement depuis la loi de 1989 parlent de programmes par cycles. A quand le retour des progressions mensuelles inscrites dans les IO et obligatoirement affichées à côté de la porte de la classe pour que l'inspecteur primaire puisse immédiatement comparer avec ce qui est fait ?

Si certains s'inquiètent pour les éditeurs en raison des délais très courts, qu'ils se rassurent : il suffit de ressortir les manuels des années 50, tant en calcul (voir les contributions de R. Brissiaud et R. Charnay par ailleurs) qu'en grammaire, avec la réapparition du complément d'attribution évacué depuis des lustres et des compléments circonstanciels comme compléments du verbe (p. 19 des progressions), qu'en histoire (Clovis et le vase de Soissons, St Louis sous son chêne, etc) et géographie (mais il manque la liste des départements avec les préfectures et sous-préfectures à apprendre par coeur) et en morale, bien entendu.

A ce sujet, les contenus de programmes étant un peu légers, je suggère qu'il soit lancé un appel à contribution pour fournir des maximes. En voici quelques-unes : "il faut tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler" ; "l'argent ne fait pas le bonheur" ; "mieux vaut une tête bien faite que bien pleine", etc.

A vos plumes chers collègues !

Il est indispensable de s'opposer avec la plus extrême fermeté à ce projet, qui est inapplicable : les programmes sont considérablement alourdis alors que les horaires sont réduits de 3 h (si l'on ajoute celle d'EPS). Que cherche-t-on ? Davantage d'échec ? Davantage de rejet de l'école ? Une absence de capacité de réflexion chez les élèves ? Quand on a entendu parler, au début, de réécriture des programmes pour mieux les adapter au socle, on n'a eu un peu de peine à comprendre, puisque c'était déjà l'argument pour ceux de 2007. Au vu de cette mouture, on se perd en conjectures.



### Secrétaires d'inspection

Il semble qu'ici ou là des secrétaires généraux d'académie ou d'inspection académique, voire des IA-DSDEN ou recteurs, laissent filtrer des informations selon lesquelles des regroupements de postes de secrétariat d'IEN pourraient être envisagés dans le cadre de la RGPP.

Ce choix est doublement inacceptable pour nous :

- d'une part, le travail de nos secrétaires ne se limite pas à de la saisie de courriers ou rapports divers, mais celles-ci ont surtout pour rôle d'assurer une permanence d'accueil au niveau de la circonscription, ce qui est indispensable tant pour les enseignants que pour les usagers ;
- d'autre part, l'affaiblissement des ressources en moyens humains des IEN au moment où le ministre les réunit pour leur demander un effort supplémentaire relève de la provocation.

Nous avons déjà réagi avec fermeté auprès du ministère et nous entendons bien renforcer nos protestations dans les jours qui viennent. Pour cela nous avons besoin d'éléments précis.

Si localement vous avez entendu des "rumeurs" allant dans le sens redouté, merci de nous faire remonter des éléments les plus précis possibles :

- source de la rumeur (ou de l'information, car parfois c'est à ce niveau que se situe le problème) ;
- circonscriptions concernées
- échéance prévues
- réactions déjà mises en place (le cas échéant) ...

Il faut que nous soyons particulièrement "réactifs" en cette affaire : plus nous disposerons rapidement d'informations objectives, mieux nous serons en capacité de nous opposer à cette dérive inacceptable.

Amitiés à tous

Patrick ROUMAGNAC

# Enseignement du premier degré

## Au Sénat, fin d'année 2007 :

«La rentrée 2008, apparaît positive pour plusieurs raisons :

- la diminution des heures de cours ne semble pas devoir préjudicier aux élèves si l'on s'appuie sur les comparaisons internationales ...»

Voilà ce que le rapporteur spécial indique à ses collègues sénateurs à propos du projet de loi de finances 2008 de l'Education nationale.

Ne pas «préjudicier»...en s'appuyant sur les comparaisons internationales ; formidable : on va diminuer les temps de classe (il y a bien un moment où on va pouvoir faire des économies quand même, l'Etat comme les collectivités locales...), sans que cela porte préjudice aux élèves...

Quelques questions méritent cependant d'être posées :

- Y-a-t-il une limite à cette diminution des heures de cours ? sinon, on peut aussi les diviser par deux et devenir, au moins sur ce plan, champion du monde de l'Ecole allégée !! En fait, la limite sera liée aux disponibilités des familles : on va s'arranger pour faire coïncider «au mieux» le temps de présence des élèves à l'école pour des activités collectives – classe et hors classe - avec le temps de travail des familles. Et c'est déjà parfois si difficile de faire la part des choses entre les activités et les apprentissages à l'école et hors l'école !

- Que disent les comparaisons internationales ? Comme dans bien d'autres domaines, il convient d'être prudents et ne comparer que ce qui est comparable : conditions matérielles d'enseignement, formation des enseignants, recrutement des élèves, missions et ambition du système... Et, sur ce dernier point, il semble bien qu'à notre Ecole démocratique et du service public soit assignés des objectifs spécifiques, sinon, à quoi bon impliquer l'Ecole dans le cadre des piliers 6 et 7 du socle commun – particularité française dans le cadre européen.

- Il semble que nos élus et autres décideurs manipulent les chiffres et la notion de classement d'une manière tellement simpliste qu'elle ne peut être crédible qu'à ceux qui veulent bien être crédules, ou alors juste pour faire sérieux, pour passer une petite brève à la télé ou à la radio. Qui entendra Mérieu et autres «pédagogues» dans le concert de bêtises qu'inspirent Pisa et Pirls ?

- Il est dommageable que l'on ne s'attache pas à analyser finement ces études internationales. Peut-être qu'on trouverait qu'il faut PLUS d'heures de cours à la majorité des élèves ; ou encore des cours tout à fait autrement organisés ; ou encore avec des aides spécialisées dont l'efficacité devrait accompagner de manière plus précoce les élèves ; ou alors, mais là je rêve, en organisant vraiment la mixité sociale, celle qui est génératrice d'une mixité scolaire base d'une réussite significativement améliorée des élèves ; mais tout cela est autrement plus compliqué - et politiquement dangereux - que d'aller dans le sens de la demande

sociale du «moins de contraintes» (dont l'Ecole) et «plus de loisirs» à la disposition des familles (de certaines familles) pour la partie éducative retrouvée et assumée par elles.

- Et l'Ecole aurait-elle perdu, en France, l'ambition qui est la sienne depuis Jules Ferry ? Il voulait que ce soit les enseignants qui se chargent de l'éducation morale ; à cette époque, les instituteurs faisaient classe 30 heures par semaine ; la morale y avait droit de cité, et nombre d'enseignant(e)s faisaient vivre l'idéal laïque bien au delà de ces heures de classe dans des activités péri et post-scolaires au bénéfice de tous les élèves ; mais c'est peut-être cela dont la nation ne veut plus : que l'Ecole se limite à de l'instruction et laisse l'éducatif aux familles. Nous sommes, je crois, capables de mesurer les enjeux et les risques de cette évolution.

Rares sont ceux qui se sont émus de cette baisse des heures de cours, pourquoi de tels silences sur cette formidable régression républicaine ?

Moins d'école pour apprendre moins, ou alors juste ce qu'il faut ...

Moins d'école pour vivre moins ensemble à l'école ; sûrement pas le meilleur chemin pour vivre mieux ensemble, à l'école et après l'école...

Alors : jusqu'où moins d'école ?? ou est-ce la mort programmée de l'Ecole républicaine ?

Andromède - janvier 2008.

## Stages de remise à niveau

### La lettre du Secrétaire général

Mes chers collègues,

Il semble que dans un certain nombre de départements les DSDEN demandent de mettre en place des permanences dans les circonscriptions pendant la première semaine de vacances afin de réagir en cas de problème pendant les stages dont peuvent bénéficier des élèves de CM1 et CM2.

Nous avons accepté le principe de l'organisation de ces stages, ou plus précisément nous ne nous sommes pas opposés à leur mise en oeuvre. Ceci représente déjà pour les inspecteurs une charge de travail supplémentaire assez conséquente. En revanche, il n'est pas question pour le SI.EN de cautionner une quelconque forme de travail pour les inspecteurs pendant les vacances scolaires.

Les enseignants sont payés en heures supplémentaires pour effectuer ce travail, alors qu'aucune forme de rétribution n'est prévue pour nous. Nous ne travaillerons pas plus sans gagner plus !

Si des DSDEN font observer que les inspecteurs ne bénéficient pas, de par leur statut, des vacances scolaires complètes, vous pouvez leur répondre que nous dépassons largement les 35 heures par semaine et qu'à ce titre les vacances scolaires ne constituent qu'une maigre compensation de notre investissement professionnel.

Le ministère est d'ores et déjà prévenu de cette position syndicale. N'hésitez pas à informer le national des pressions dont vous pourriez faire l'objet. Nous réagirons immédiatement en direction du Cabinet du Ministre.

Bien amicalement à tous

Patrick ROUMAGNAC

## Note de lecture

L'école et la lecture obligatoire - Histoire et paradoxes des pratiques d'enseignement de la lecture. Anne-Marie Chartier, Retz, 2008

Un ouvrage sur «l'histoire et les paradoxes des pratiques d'enseignement de la lecture» «Sans être totalement imprévisible, l'histoire des pédagogies à venir n'est pas écrite d'avance. Les enseignants d'aujourd'hui et de demain devront inventer de nouvelles manières de faire lire et écrire, de construire et penser la relation à l'écrit des jeunes générations», écrit Anne-Marie Chartier, maître de conférences à l'Institut national de recherche pédagogique (INRP), dans son ouvrage.

Elle revisite l'histoire afin de "mieux comprendre les enjeux à travers les siècles", se demande quand lire est devenu obligatoire et quels sont les paradoxes de cette obligation.

«Comment les maîtres ont-ils élaboré, au fil du temps, ces routines collectives qui sont devenues l'expérience partagée des générations passées et présentes? Quel rapport établir entre les 'révolutions de la lecture' au fil des siècles et les innovations pédagogiques du côté des méthodes d'enseignement ? Que doit-on attendre de l'irruption des écrans dans les classes ?» Telles sont les questions que se posent l'auteur et qui lui permettent d'appréhender les «attentes de la société en matière de lecture». Elle revient sur la genèse du manuel moderne et le passage des ABC aux méthodes de lecture, évoque la crise de la lecture à voix haute, la scolarisation de la littérature jeunesse ou encore les mutations de la culture écrite.



# Notre métier

---

## Séminaires inter-académiques des IEN du 1er degré - 6 - 7 - 12 février 2008

### Introduction par le ministre de l'Education nationale Xavier Darcos

- Rappel des études internationales qui montrent que les élèves français ont des résultats médiocres ;
- 15 % des élèves arrivent au collège avec de graves difficultés qui les mettront en échec dans la poursuite de leur scolarité ;
- les discriminations sociales ne sont pas réduites.

Les objectifs fixés visent donc à diviser par 3 le nombre d'élèves en difficulté et par 2 le nombre de redoublements qui s'avèrent inefficaces. Le ministre a besoin des IEN pour progresser.

### Les propositions

- L'école maternelle doit jouer un rôle entier dans le système scolaire, ses bénéfices doivent pouvoir être mesurés. L'apprentissage du langage et la conquête de l'autonomie sont prioritaires. La formation des enseignants sera renforcée avec des modules spécifiques pour la maternelle.
- Nouvelle organisation du temps scolaire : suppression du samedi matin et calendrier national de l'année scolaire. L'emploi du temps comportera 24 heures pour tous avec 2 heures supplémentaires pour les élèves en difficulté. Ceux-ci doivent être traités dans les classes par les professeurs d'école, dans une relation privilégiée et personnalisée. Le service des enseignants ne change pas. Des 108 heures/année ainsi libérées 60 heures environ seront consacrées à du soutien aux élèves en difficulté.
- Pour les élèves de CM1 et de CM2 en difficulté, des stages de « remise à niveau » seront organisés pendant les périodes de vacances, par groupes de 6 avec des enseignants volontaires payés en heures supplémentaires.
- Les programmes vont être revus et appliqués dès la rentrée 2008. Ils seront plus précis, compréhensibles par tous, avec une priorité sur le français et les mathématiques. Il s'appuieront sur le socle des connaissances et détermineront des objectifs à atteindre. Leur validation fera l'objet d'une consultation auprès des enseignants au cours de ce troisième trimestre.
- Des contrôles seront effectués régulièrement : par les enseignants eux-mêmes avec de nouveaux outils ; par des évaluations nationales qui serviront de bilans en français et en mathématiques pour les CE1 et CM2 ; par les résultats des écoles qui constitueront des instruments de pilotage.

### Le rôle des IEN

- La circonscription reste l'unité de référence.
- Les résultats de leur circonscription déterminent l'essentiel du projet de circonscription.
- Il faut faire preuve de pragmatisme et faire confiance aux enseignants. Les querelles pédagogiques sont vaines. « *Tout ce qui n'est pas concluant doit être abandonné, tout ce qui fonctionne doit être encouragé.* »
- L'évaluation et les modalités d'inspection des enseignants doivent être repensées : s'assurer des progrès des élèves, des évaluations mises en place, des compétences du socle, de la qualité du travail.
- Se concentrer sur les missions de pilotage et d'inspection.

Pour ce faire :

- il faudra veiller à diminuer les tâches administratives ;
- le nombre d'IEN recrutés sera augmenté de 50% dès la promotion suivante ;
- les carrières des IEN seront revalorisées, en particulier pour la fin de la hors-classe.

**Intervention de M. Duwoye** qui précise le découpage et les modalités d'utilisation des heures libérées par la suppression du samedi matin. Les projets d'école devront définir l'aide aux élèves en difficulté. Les IEN seront les garants de la cohérence et de l'efficacité du travail engagé, ils en seront les évaluateurs et les régulateurs.

**Intervention de J.L. Nembrini, DGESCO**, qui explique les modifications qui interviendront dans l'écriture des nouveaux programmes. La logique de cycle reste mais des progressions annuelles seront fournies. Une consultation approfondie sera organisée très rapidement. Les programmes seront mis en œuvre à la rentrée 2008.

**Intervention de F. Perret, doyen des IGEN** qui réaffirme que la force de l'école primaire française repose sur sa structuration autour des IEN et des équipes de circonscription. M. Perret détaille par ailleurs la mise en place des évaluations de CE1 et de CM2 qui se dérouleront dans le courant de l'année et qui serviront de bilan des acquis. Les résultats globaux seront rendus publics.

### Réponses aux questions écrites

- Les questions individuelles feront l'objet de réponses personnalisées sur le site du ministère.
- A la demande de revalorisation exprimée par le SI.EN, le ministre réaffirme sa volonté d'améliorer la carrière et d'augmenter la fin de la hors-classe. Il n'exclut pas non plus la question du corps unique des inspecteurs.
- Le travail des RASED se fera sous la responsabilité des IEN, il est à réorganiser pour s'inscrire dans les évolutions engagées.
- Les dispositifs annexes : nécessité de travailler avec les élus pour articuler les différents dispositifs, les rationaliser et les intégrer dans une globalité.
- Les EPEP posent le problème du statut des directeurs. La loi permet toutes les expérimentations. Des aides importantes seront apportées aux collectivités qui s'y engageront.

### Conclusion

Le ministre et l'administration centrale ne peuvent mettre en place aucune réforme sans l'implication des corps intermédiaires que sont les IEN. Au quotidien ce sont les enseignants dans les classes qui jouent un rôle déterminant, et ce sont les IEN qui doivent impulser, aider, former, suivre et contrôler pour améliorer les performances des élèves.

# Vie syndicale

## Audience accordée par Xavier DARCOS, ministre de l'Éducation nationale, le 4 février 2008

Ministère : Xavier DARCOS, Philippe COURT, Rolland JOUVE, Yves CRISTOFARI, Jean-Marc HUART

SI.EN-UNSA Education : Patrick ROUMAGNAC, Régis DECOFOUR, Yvette DESTOT, Michel VOLCKCRICK

L'audience avec le ministre de l'Éducation nationale a été pour le SI.EN l'occasion de rappeler le rôle fondamental des inspecteurs dans le pilotage du système éducatif et dans la mise en oeuvre des évolutions nécessaires à ses progrès.

En introduction, le ministre a évoqué la priorité que représentent les changements nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'école primaire. Il l'a justifiée au vu des résultats obtenus par les élèves dans le cadre des enquêtes internationales, lesquels sont à ses yeux nettement en deçà de ce qui lui semblerait souhaitable eu égard à l'investissement de la Nation pour son Ecole. Par ailleurs, il a indiqué que de nouveaux dispositifs seront expérimentés très prochainement. Ceux-ci concerneront à la fois les modes de prise en charge des élèves en difficulté scolaire et les modes de fonctionnement de l'école primaire sous des formes potentiellement variables et qui restent à déterminer.

Il a insisté sur la place indispensable des inspecteurs auprès des équipes éducatives, en vue de l'amélioration des performances des élèves, ce qui implique un renforcement de leur présence dans les classes. Il a affirmé clairement la nécessité de créer des postes d'inspecteur et de hiérarchiser leurs missions pour permettre le développement de cette politique.

Suite à cette introduction, nous avons fait observer qu'à notre avis l'évaluation de l'efficacité de l'École ne peut se mesurer aux seuls résultats des enquêtes internationales, même s'il est évident qu'ils constituent un indicateur à ne pas négliger. Nous avons aussi affirmé notre souci permanent de promouvoir un service public d'Éducation de qualité, ce qui suppose des évolutions que nous analysons avec lucidité dans le cadre syndical, tant pour le premier que pour le second degré. Nous avons alors interrogé le ministre sur le rôle des inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation, dans le contexte des enjeux actuels et de la mise en place du « grand service public de l'orientation ». Il a reconnu le besoin d'un pilotage efficace de l'orientation et d'une clarification des rôles de chacun afin d'améliorer le service rendu aux usagers, ce qui suppose, là encore, un recentrage des missions des inspecteurs. Puis nous avons abordé la rénovation de la voie professionnelle en rappelant que le SI.EN-UNSA Education était favorable à une évolution raisonnée vers le Bac Pro en 3 ans, ce que doit garantir le pilotage par les inspecteurs.

Le ministre nous a réaffirmé que sa politique volontariste de valorisation de la voie professionnelle nécessite la mobilisation des corps d'inspection. Il a d'ailleurs précisé qu'il rencontrera prochainement tous les inspecteurs

du second degré comme prévu. Nous avons ensuite interpellé le ministre pour lui rappeler que notre organisation syndicale, à la représentativité incontestable, a toute sa place dans les discussions relatives aux évolutions du système éducatif. Cette demande lui est apparue légitime. Cependant, il a indiqué sa préférence pour un dialogue privilégié avec le SI.EN sous la forme d'échanges bilatéraux, à brève échéance, pour toutes les questions d'actualité :

- établissement public et évaluation dans le premier degré ;
- valorisation de la voie professionnelle ;
- structuration du grand service public de l'orientation.

Nous avons enfin demandé au ministre de quelle façon il compte procéder à la revalorisation des carrières des inspecteurs et comment il envisage de leur donner les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions satisfaisantes. Après avoir rappelé les évolutions catégorielles obtenues ces dernières années, le ministre s'est dit conscient de la nécessité de s'appuyer sur des inspecteurs compétents et motivés et a donc accepté l'ouverture de discussions en vue de la revalorisation de leurs carrières et de l'amélioration de leurs conditions de travail.

Le SI.EN-UNSA Education se félicite de la tonalité générale de cette audience. Toutefois les bonnes intentions affichées devront se concrétiser très rapidement et nous saisissons sans tarder la proposition du ministre d'ouvrir des discussions avec ses conseillers.

## Rencontre du 14 février à la DGESCO

Ministère : J.L. Nembrini (DGESCO), P.Y. Duwoye (secrétaire général), J.M. Goursolas (DGESCO adjoint), R. Macron (bureau des écoles)

SI.EN : E. Roques, P. Roumagnac, E. Weill

### 1) Les secrétaires des IEN

Le SI.EN a soulevé la question des regroupements de postes de secrétaire d'IEN envisagés par des SG, des recteurs ou des DSDEN. Il a souligné le rôle particulier des secrétaires et leur caractère indispensable, insistant sur le fait qu'un affaiblissement des moyens attribués aux circonscriptions serait inacceptable au moment où le ministre demande de nouveaux efforts aux inspecteurs.

Nos interlocuteurs ont admis ces arguments relatifs au surcroît de travail administratif des circonscriptions que nécessitera la mise en place des réformes prévues dans le premier degré. Ils se sont donc engagés à demander aux secrétaires généraux des académies de veiller à préserver les postes de secrétariat d'IEN.

### 2) Les programmes

Nos interlocuteurs nous ont assuré que le SI.EN serait destinataire des nouveaux Programmes avant diffusion à la presse, d'ici une semaine de jours. Il sera consulté sur ces programmes au même titre que les syndicats d'enseignants. Le SI.EN insiste d'ores et déjà sur l'impérieuse nécessité d'articuler étroitement ces programmes au socle commun de connaissances et de compétences.

Les IEN pourront fixer la date de la demi-journée banalisée pour l'organisation de la consultation dans un calendrier qui s'étalera sur une période allant de deux semaines à un mois et qui prendra en compte toutes les contraintes liées aux calendriers locaux.

Interrogé par les représentants du ministère sur l'organisation qui lui semble la plus pertinente pour établir la synthèse des consultations, le SI.EN propose qu'un questionnaire en ligne soit élaboré par la DGESCO et qu'il ne soit pas ajouté de synthèse départementale. Les arguments développés ont semblé être bien compris par nos interlocuteurs.

La présentation des nouveaux programmes au Conseil supérieur de l'éducation est fixée au 16 mai.

### 3) Organisation des 108 heures

Le SI.EN rappelle l'engagement des IEN en faveur de la réussite des élèves. Il observe que les besoins en soutien d'élèves en difficulté ne seront pas forcément en adéquation avec le nombre des professeurs des écoles. Sur certains territoires « l'offre » sera supérieure à la « demande » alors que l'inverse s'observera ailleurs. De plus, pour le SI.EN, le plan ne prend pas suffisamment en compte la prévention de la difficulté scolaire.

Après débat, nos interlocuteurs ont admis l'importance des enseignants spécialisés et des RASED dans la prévention de la difficulté scolaire. Le pilotage du RASED par les IEN et le rôle de ses différents acteurs sera prochainement précisé par un renforcement de la circulaire de 2002.

Les actions de formation dégagées dans le cadre des 108 heures pourraient porter sur l'aide aux élèves en difficulté.

Pour la mise en place des stages de remise à niveau, une circulaire consistant à harmoniser leur contenu et leur organisation va être adressée aux IEN. Elle devrait notamment préciser l'utilisation des PPRE comme base à l'identification des difficultés de l'élève.

### 4. Aspects corporatifs

Le SI.EN avance le principe d'une indemnité versée à tous les IEN au moins égale à la prime spéciale versée récemment aux chefs d'établissement qui prenent en considération les efforts nouveaux demandés aux IEN, comme par exemple la mise en place des stages de remise à niveau. Nos interlocuteurs n'évacuent pas cette perspective.

Par ailleurs, il fait observer que l'augmentation de 50% des postes d'IEN offerts au concours devra s'accompagner d'une réflexion sur le maillage des circonscriptions et l'évolution des fonctions des IEN-CCPD.

## Audience du SI.EN au cabinet du ministre - 3 avril 2008

Ministère : Rolland JOUVE (Conseiller social) - Yves CRISTOFARI (Conseiller)  
SI.EN : Evelyne ROQUES - Patrick ROUMAGNAC - Michel VOLCKCRICK

### 1. Stages de remise à niveau

Le SI.EN rappelle son investissement dans l'organisation et la mise en place des stages de remise à niveau qui se font de manière satisfaisante malgré les contraintes de temps et d'ampleur du dispositif (800 stages par exemple, dans le Nord). Il rappelle qu'il ne peut y avoir de confusion : il s'agit bien d'un dispositif « hors temps scolaire ». Les IEN dont l'engagement pour le bon fonctionnement du dispositif est certain ne peuvent être contraints à une présence pendant les vacances.

### 2. Nouveaux programmes

Le SI.EN rappelle sa position (y compris dans le cadre de l'appel des 20 organisations) : les IEN organisent la consultation et font remonter l'information. La remontée sera au plus proche des observations du terrain. L'analyse du SI.EN relève que dans leur présentation les programmes intègrent l'outil pédagogique que sont les progressions : il s'agit là d'une contrainte forte qui touche à l'acte pédagogique.

Le directeur de cabinet voit les progressions comme une aide apportée aux enseignants. Elles ont également l'avantage de fixer les objectifs à atteindre.

Pour le SI.EN, il s'agit de différencier ce qui relève du contrat passé entre l'École et la Nation représenté dans les programmes, de ce qui relève de l'acte professionnel représenté dans les progressions. Ces dernières, vécues comme une entrave à l'élaboration de l'aide spécifique apportée aux élèves en difficulté, confortent le sentiment de désaveu ressenti par l'école primaire depuis le rapport du HCE, l'interprétation des résultats au PISA et maintenant la consultation sur les programmes. Et globalement le SI.EN regrette que la rédaction nécessaire des nouveaux programmes n'articule pas mieux le socle commun avec les programmes de 2002. Néanmoins, la consultation montre de la part des enseignants, des avis hiérarchisés qui ne contredisent pas les priorités qui se dégagent des programmes au travers des horaires.

C'est la DGESCO qui exploite les synthèses. Le ministre prendra ses décisions en vue du CSE du 15 mai sachant que la commission spécialisée devrait se tenir le 7 mai.

### 3. Protocole de discussion

Le ministre est conscient de l'effort important demandé aux IEN. Un projet de protocole est en cours d'élaboration. Il porte sur :

- les missions
  - le recrutement
  - la carrière et le régime indemnitaire
- Il devrait être transmis au SI.EN dans les prochains jours.

Le SI.EN pose le principe d'une évolution des missions touchant à la continuité école/college et rappelle que le ministre a parlé de la revalorisation de la fin de la HC.

Plus globalement il rappelle les propos positifs tenus par le ministre dans le cadre des rencontres interacadémiques, que pour lui la reconnaissance de l'égalité des missions des inspecteurs intervenant aux différents niveaux du système éducatif impose un alignement des carrières ; la mise en place du corps unique d'inspection évoqué par le ministre ne doit être pour le SI.EN qu'une conséquence de cet alignement et non un préalable. Les représentants du syndicat indiquent donc qu'ils demandent à présent des propositions précises en termes d'évolution des carrières et que soit prévu un calendrier pour leur mise en oeuvre. Nos interlocuteurs considèrent que cette question relève de la compétence du cabinet du ministre ; le SI.EN a déposé une demande en ce sens et sera reçu le 26 février.

## Audience du SI.EN au cabinet du ministre 26 février 2008

Ministère : Rolland JOUVE (Conseiller social) - Yves CRISTOFARI (Conseiller) - Catherine DANAYROLLE (Adjointe à la directrice de la DE)  
SI.EN : Patrick ROUMAGNAC - Michel VOLCKCRICK

### 1. Mise en place des nouveaux programmes

Le SI.EN rappelle tout d'abord son opposition totale aux menaces de suppression de postes de secrétaires d'inspection. A une période où le ministre demande un effort important aux IEN, il serait inacceptable de voir leurs conditions de travail se dégrader suite à des réductions de moyens.

Excepté pour quelques situations où il pourrait y avoir surnombre, le directeur de cabinet s'engage à ne pas intervenir sur ces dotations et à donner des directives en ce sens aux secrétaires généraux des académies.

Pour ce qui est de la consultation des programmes, les enseignants disposeront d'une demi-journée banalisée courant mars pour réfléchir, à partir d'un guide qui leur sera proposé, sur ces nouveaux programmes. Les synthèses de circonscription seront envoyées directement au ministère et les nouveaux programmes seront étudiés lors du CSE de mai pour une mise en application à la rentrée 2008.

### 2. Dispositifs d'accompagnement

Une circulaire est en cours d'élaboration qui définira l'organisation des 108 heures libérées par la suppression des cours du samedi matin. Le directeur de cabinet est conscient des difficultés et de la surcharge importante que ces dispositifs vont entraîner pour les IEN qui devront impulser, expliquer, convaincre, suivre les enseignants et évaluer l'impact de ces

dispositifs. Un gros travail sera aussi à réaliser auprès des municipalités qui n'ont pas été consultées alors qu'elles devront mettre à disposition des maîtres et des élèves des locaux chauffés et du matériel supplémentaire.

La remarque vaut pour les stages de remise à niveau pour lesquels un financement est prévu dès les vacances d'avril, sachant qu'on peut considérer que le budget octroyé devrait permettre la mise en place d'une quinzaine de stages par circonscription et que cela concernerait une moyenne d'environ 80 à 100 élèves.

### 3. Les EPEP

Le SI.EN rappelle son intérêt pour la mise en oeuvre d'établissements publics au niveau du premier degré qui ne peuvent qu'en améliorer le fonctionnement. Il s'interroge néanmoins sur le fonctionnement de ces dispositifs (présidence du conseil d'administration, place et rôle des inspecteurs...) ; l'absence de précisions satisfaisantes en ce domaine l'avait conduit à se prononcer en opposition au projet de décret EPEP présenté l'an dernier au CSE. Les représentants du SI.EN espèrent que le texte qui doit sortir prochainement et qui doit présenter diverses possibilités d'expérimentation lèvera les ambiguïtés du précédent.

### 4. Conditions de travail

Le SI.EN pose la question récurrente des frais de déplacement. Le directeur de cabinet s'engage à prendre en compte les conclusions du rapport d'audit et à voir avec la DE et avec la Direction des Affaires financières comment améliorer rapidement la situation. Cette promesse reste trop floue à notre sens, cependant elle constitue une forme d'engagement qui sera rappelé si nécessaire à nos interlocuteurs...

### 5. Revalorisation des carrières

Nous rappelons que nous nous sommes inscrits depuis plusieurs années dans une logique de rapprochement des carrières des IEN et des IA-IPR, seul moyen de redonner de l'attrait à la fonction d'inspecteur et d'améliorer le fonctionnement du système éducatif. Nous rappelons aussi que le ministre a fait des annonces publiques claires quant à la revalorisation des carrières des IEN, en particulier sur la fin de la hors-classe.

Le directeur de cabinet est conscient de la nécessité d'améliorer l'attractivité du corps des inspecteurs et le déroulement de leur carrière. Il est d'accord par ailleurs, dans la mesure où un travail supplémentaire leur est demandé tant dans le premier degré que dans le second pour la mise en place du Bac pro en 3 ans, pour reconnaître la nécessité de proposer rapidement des mesures significatives.

A cette fin, il demande à la DE et aux services de la DAF de formuler des propositions et d'effectuer des calculs pour évaluer le coût des différentes mesures possibles. Celles-ci seront discutées avec le SI.EN lors de la prochaine rencontre prévue début avril.

# Vie syndicale

## Rencontre avec le conseiller technique du ministre - 26 février 2008

Participants :

- Représentant du ministre : Jean-Marc HUARD, conseiller technique ;
- Délégation du SIEN : Patrick ROUMAGNAC SG, Christian BARTHES BN.

### Lycée des métiers

Nous avons fait part à notre interlocuteur de notre double interrogation concernant :

- d'une part, le concept de lycée des métiers que l'on souhaite voir se développer : s'agit-il de mettre prioritairement l'accent sur l'appartenance à un nombre déterminé et bien défini de métiers et de professions (rattachement à un ou deux champs professionnels bien précis et clairement identifiables) ou sur la présence de niveaux et de voies de formations diversifiées (intégration de différents publics préparant les mêmes diplômes suivant des filières de formations diverses, entre lesquelles on souhaite voir se multiplier les passerelles) ? Nous n'avons pas caché notre préférence pour la référence aux champs professionnels qui présente l'avantage d'être plus lisible pour les futurs lycéens, leurs familles, ainsi que pour leurs éventuels futurs employeurs. Il nous a été répondu que les deux conceptions du lycée des métiers n'étaient pas antinomiques et que l'on s'arrêterait vraisemblablement sur une conception intermédiaire, mixant les avantages des «champs professionnels précis» et des «voies de formations diverses».

- d'autre part, la nécessité, d'abord par souci d'efficacité, mais aussi d'équité, de redéfinir, en les simplifiant, les formalités de labellisation (en ne retenant qu'un nombre limité de critères et, en cadrant, si nécessaire à l'échelon national, les modalités d'évaluation). Notre souhait de simplification semble partagé au niveau ministériel.

A propos «des diplômes et de la certification», ont été successivement évoqués les sujets suivants :

- Ajustements nécessaires de l'offre des diplômes dans le double sens d'une simplification et d'une clarification (des diplômes moins nombreux – notamment au niveau V – avec des dénominations plus explicites) ;

- Structuration des nouveaux diplômes et modalités de certification, en insistant sur l'ensemble des problèmes posés par la nécessité de maintenir, pour l'instant, une certification intermédiaire au niveau V ; pour s'attarder, à la fin, sur la mise en oeuvre du Bac Pro 3 ans, en prenant bien soin de distinguer les problèmes liés à l'échéance immédiate de la rentrée 2008, de ceux, plus lointains postérieurs à celle de 2009.

Refondation de la carte des diplômes, on retiendra que :

- le principe de diminution de leur nombre, répondant à une préoccupation largement partagée doit, d'ores et déjà, être considéré comme acquis, la réduction envisagée s'opérera peut-être par paliers successifs ;

- les nouveaux diplômes seront très probablement découpés en unités capitalisables

(modules, unités de contrôles ou de certification ?), cette architecture pourrait, à terme, permettre de régler le problème de la certification intermédiaire au niveau V ;

- les CPC travaillent, tout reste pour l'instant ouvert, rien ne semble définitivement arrêté. La rentrée 2008 se fera sur la base des diplômes existant actuellement, ce qui nous met à l'abri d'une urgence absolue. On convient pour l'instant de la nécessité de ne rien précipiter. Nous avons fait part de nos remarques à propos de :

- la nécessité d'arrêter des dénominations de diplômes explicites, qui «parlent» au grand public ;

- la difficulté à s'accorder sur la dénomination des unités constitutives des diplômes, les termes «module» et «modularisation» semblant mal compris et mal acceptés sur le terrain ;

- la mise en oeuvre de la certification intermédiaire au niveau V, a priori exclusivement en contrôle ponctuel, qui va non seulement interrompre le processus de réduction des charges d'examen actuellement en cours, mais aussi générer de graves problèmes d'organisation matérielle, au niveau des académies ;

- la nécessité, enfin, d'offrir une perspective de qualification, au moins au niveau V, pour les élèves les plus en difficulté.

### Mise en oeuvre des Bac Pro 3 ans

Nous avons d'abord rappelé, en préambule, que nous avons accueilli favorablement la réforme envisagée, rétablissant, en principe, tous les élèves dans leur égale dignité et que, dans l'intérêt des élèves concernés, nous souhaitons pouvoir contribuer à sa réussite, en accompagnant sa mise en oeuvre dans les académies, au niveau des EPLE.

Il nous semble que, si la rentrée de 2008 se passe mal, celle de 2009, risque d'être encore plus difficile. Nous devons donc, ensemble, créer les conditions de cette réussite.

D'abord en vue de la rentrée prochaine :

- Arrêter, dès que possible, la grille horaire de la future seconde professionnelle : volume des enseignements obligatoires, des modules (réservé à l'aide et au soutien aux élèves en difficulté), des PFMP ; latitude laissée aux académies dans la perspective de l'individualisation et de la personnalisation des parcours.

- Reconsidérer les modalités de la certification intermédiaire au niveau V, en prenant en compte le statut des candidats : Ce problème pourrait théoriquement se poser dès la fin de l'année 2008-2009 ; il nous paraît impensable que tous les candidats puissent être considérés comme des «candidats individuels», obligés de passer toutes leurs épreuves en contrôle ponctuel.

- Recommander l'utilisation de certaines «appellations officielles» pour désigner la future classe de seconde.

Ensuite, en vue des rentrées ultérieures :

- Définition des nouveaux diplômes (nombre, dénomination, structure) afin que leur mise en place puisse accompagner la généralisation des Bac Pro 3 ans ;

- configuration, dans cette perspective des nouvelles classes de seconde professionnelle

couvrant quel champ professionnel ? Débouchant sur quels Bac Pro ? Offrant quelle(s) possibilité(s) de réorientation ?

- Modalités de certification des nouveaux Bac Pro : nous souhaiterions le maintien d'au moins deux épreuves écrites, une en EG (Français et monde contemporain) et l'autre en EP (Epreuve Scientifique et Technique) ; nous pensons qu'une extension du CCF à l'ensemble des épreuves reviendrait à dévaloriser le nouveau Bac Pro, notamment au regard des professionnels. nous restons très attachés au maintien d'épreuves à caractère national ;

- Prise en compte des exigences particulières des élèves les plus en difficultés en favorisant leur accès à une qualification de niveau V qui facilite leur insertion. Sur tous ces points, nous avons été écoutés, notre interlocuteur a pris note de nos demandes. Nous partageons les préoccupations d'éviter les sorties prématurées du système éducatif sans qualification et d'offrir une perspective de poursuite d'études vers le niveau IV et au-delà le plus grand nombre possible d'élèves.

### Carte des formations de établissements

Si nous comprenons parfaitement les raisons (répondre efficacement aux besoins locaux en main-d'oeuvre qualifiée et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés) qui motivent le désir de la faire évoluer et, surtout, de permettre son adaptation continue aux besoins de l'économie, nous restons très réservés quant aux possibilités réelles d'évolution, et à leur véritable efficacité, pour les raisons suivantes :

- il nous paraît difficile de rendre la carte des formations «plus réactive» dans le contexte institutionnel actuel, notamment dans le cadre des PRDF : les régions voudront-elles et pourront-elles accompagner les ajustements nécessaires ?

- La structure et l'organisation actuelle des établissements nous paraissent difficilement compatibles avec une adaptation continue : comment gérer les problèmes matériels et humains que ne manqueront pas de poser les évolutions décidées ?

- Enfin, nous souhaitons que le service public d'éducation veille à ce que soit assurées, en tous points du territoire l'égalité des chances et la liberté des choix des élèves et de leur famille : peut-on réserver l'application de ces principes aux seuls bassins ou aux seules régions où il existe des gisements d'emplois ? Comment faut-il faire évoluer la carte des formations des établissements situés dans des zones économiquement sinistrées ?

La question de la recherche, à tous les niveaux, de la meilleure adéquation formation-emploi mérite un examen attentif et une réflexion approfondie. Des évolutions doivent être possibles, mais à condition de prendre en compte la situation particulière de chaque établissement.

La formation ne contribue-t-elle pas, au même titre que l'emploi, au développement des territoires ?

Pour le SI.EN, C. BARTHES

# Enseignement du second degré

## Le SI.EN-UNSA Éducation dit OUI au BAC-PRO 3 ans et propose . . .

Les objectifs de Lisbonne de développement d'une économie de la connaissance pour l'Europe supposent que l'on produise plus de diplômés de l'enseignement supérieur long. Le discours actuel sur le développement et la généralisation des BAC PRO 3 ans brouille le message. On le sait, c'est la création de ce diplôme qui a permis que le système éducatif rejoigne l'objectif de la loi de 1989 (50 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat).

Aujourd'hui, il est essentiel de relever un défi plus ambitieux encore qui n'entre pas en contradiction avec la revalorisation de la voie professionnelle que vise notamment l'extension du BAC PRO 3 ans. Cependant, la superposition et la multiplicité des messages font perdre de vue les objectifs stratégiques et risquent de conduire aussi bien les familles que les acteurs de l'orientation à se méprendre sur la place du BAC PRO, même si on lui ouvre largement les portes de l'enseignement supérieur court.

Devant la précipitation dans la mise en oeuvre du BAC PRO 3 ans, les disparités entre les académies s'accroissent et génèrent retards et confusion dans l'esprit des enseignants, des professionnels, des collectivités territoriales et des familles pour la préparation de l'orientation et de l'affectation des élèves.

A la demande des recteurs, des accompagnements académiques sont en cours pour la mise en place de la nouvelle seconde professionnelle.

**Le Bureau National du SI.EN-UNSA Éducation souhaite qu'un cadrage national garantisse une homogénéité de la formation ainsi que l'égalité des chances des élèves sur tout le territoire et qu'il positionne clairement la place du baccalauréat professionnel dans le système éducatif.**

Les propositions

### 1. Pour la phase intermédiaire dans le cadre de la poursuite de l'expérimentation en 2008

Afin de ne pas léser les élèves déjà engagés dans le cursus BEP et leur permettre une poursuite d'études vers le niveau 4, il est nécessaire de cylindrer l'offre BEP/BAC pro 2 ans, sans procédure d'affectation et sans obligation du BEP, dès la rentrée 2008.

L'objectif principal étant le BAC PRO pour tous, la certification intermédiaire n'a vocation qu'à lutter contre les sorties sans qualification.

### 2. À terme et dès 2009 :

- qualifier avec circonspection l'offre de formation selon l'analyse prospective de l'insertion professionnelle avec le monde économique (CEREQ, analyses des branches...);
- mettre en place une seconde professionnelle à champ élargi, avec une pédagogie adaptée, et des BAC PRO 3 ans correspondant aux perspectives économiques et de l'emploi, tout en ouvrant vers la poursuite d'études en BTS;

- développer des CAP conjointement au développement du BAC PRO, là où existe une insertion au niveau V ;

- développer toutes les passerelles, tant horizontales que verticales ;

- mettre en place des parcours personnalisés, basés sur le positionnement, et des certifications progressives dans la logique de la formation tout au long de la vie et du cadre européen des certifications(1), ce qui suppose le découpage des diplômes en unités de certification et la prise en compte des acquis du socle commun de connaissances et de compétences ;

- généraliser les réseaux « Lycée des Métiers ».

Le SI.EN-UNSA Éducation souhaite participer à la réflexion engagée par le ministère dans le souci de garantir une formation de qualité répondant aux attentes de la Nation.

1 cf. ECTS European Credit Transfer System à l'université, VAE

## Salaires au mérite

A une époque où le président de la République et notre ministre de l'Éducation nationale veulent mettre le mérite au coeur de l'évolution des carrières des fonctionnaires, il est intéressant de voir comment ce système est analysé dans les entreprises privées.

*Les augmentations de salaires individualisées selon le mérite font partie des méthodes de management aujourd'hui les plus répandues dans les entreprises. Elles sont supposées récompenser les efforts, les résultats, être réparties selon des critères aussi objectifs que possible et être clairement expliquées à chacun. Leur but serait de stimuler l'ardeur des salariés ou de « les motiver ».*

*SRM Consulting montre que les choses ne se passent pas toujours comme l'imaginent les théoriciens de la méthode et que, loin d'encourager les meilleurs, les augmentations de salaires individualisées au mérite suscitent fréquemment de violents mécontentements, au point parfois de constituer l'une des causes majeures de détérioration du climat social.*

*C'est ce que révèlent les propos tenus par les personnes interrogées, sous couvert de confidentialité, à l'occasion d'une vingtaine d'audits de climat social réalisées dans de grandes entreprises de différents secteurs d'activité (industrie, commerce et services) et qui ont fait l'objet d'un rapport de synthèse rédigé par Hubert Landier, que L'AEF publie.*

### LES RAISONS DU MÉCONTENTEMENT

*Parmi les raisons de mécontentement, on note en particulier :*

- l'absence d'explications sur les raisons ayant motivé les mesures individuelles au bénéfice de certains seulement ;
- l'absence de critère objectif clairement connu, ceci débouchant sur un sentiment d'arbitraire, voire de favoritisme ;
- le sentiment que les décisions sont finalement prises, non par l'encadrement de proximité, mais par des décideurs éloignés des réalités du terrain ;

*- l'existence de dérives, le « mérite » se confondant avec l'ancienneté ou faisant l'objet d'un « saupoudrage » ;*

*- les changements trop fréquents dans les critères d'attribution ou le montant jugé parfois ridiculement faible des mesures individuelles annoncées.*

*Au total, loin de stimuler les efforts et de récompenser des meilleurs, le salaire au mérite a souvent pour conséquence de susciter un sentiment d'injustice ou d'arbitraire et de créer la zizanie au sein de l'équipe de travail.*

*La teneur des propos recueillis invite les directions d'entreprise à la plus extrême prudence dans la mise en oeuvre des augmentations de salaires au mérite. Une application mal maîtrisée de la méthode est en effet susceptible de déboucher sur une détérioration grave du climat social et de réduire l'efficacité collective.*

Contact: Hubert Landier, SRM Consulting, 01 44 52 89 89

# Information et orientation

## Deux questions au ministre de l'Education nationale Xavier DARCOS

### 1. Quel cadrage général envisagez-vous d'affirmer pour que la Nation s'engage dans la politique d'orientation ambitieuse dont elle a besoin ?

Le développement des BAC PRO 3ans brouille le message.

Les objectifs de Lisbonne, de développement d'une économie de la connaissance pour l'Europe, supposent que l'on produise plus de diplômés de l'enseignement supérieur long ; le discours actuel sur le développement des BAC PRO 3ans brouille le message. On le sait, c'est la création de ce baccalauréat qui a permis que nous rejoignons l'objectif précédent de 50% d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat. Aujourd'hui nous devons relever un défi plus ambitieux encore, qui n'est pas contradictoire avec la revalorisation de la voie professionnelle que vise notamment l'extension du BACPRO 3ans. Cependant, la superposition et la précipitation des messages font perdre de vue les objectifs stratégiques et risquent de conduire les familles comme les acteurs de l'orientation à prendre le BAC PRO

pour ce qu'il n'est pas et n'a pas vocation à devenir, même si on lui ouvre largement les portes du supérieur court en rendant du même coup à l'université son public légitime.

Les discours sur l'université souffrent de la même ambiguïté puisque l'on affiche simultanément le primat de l'insertion professionnelle et celui du développement de la recherche qui exclut, elle, une spécialisation précoce. Les propos du ministère se réfèrent largement à ceux du monde économique qui, lui-même, tient un double discours quand il réclame des jeunes formés à la réalité des gestes professionnels d'aujourd'hui, alors que les entreprises, quand elles requalifient leur salariés, s'attachent à développer leurs compétences générales et que des chefs d'entreprise disent de plus en plus leur intérêt pour «l'intelligence générale».

L'égalité des chances doit être un objectif de la République.

C'est dans les milieux populaires que se trouvent les jeunes qu'il faut encore aller chercher pour atteindre les objectifs d'une Europe de la connaissance (c'est là que se trouvent les possibles «gains de productivité» de notre système éducatif), or les discours sur la voie professionnelle sont ceux qui vont prioritairement les atteindre si nous n'y prenons pas garde. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une société duale où ce seraient les enfants de pauvres qui occuperaient les emplois dits «en tension» (service aux personnes, bâtiment ...) dans une parfaite reproduction sociale.

Ce n'est pas la déssectorisation qui y changera quelque chose, le prétendu choix des familles s'il n'est pas éduqué, éclairé et financé se réduira à la reproduction des solutions connues «au pied de son immeuble».

### 2. L'accompagnement des choix et l'expertise des acteurs : quel devenir pour les services d'orientation de l'éducation nationale ?

L'accompagnement à la prise de décision que les acteurs du système éducatif doivent aux familles doit être qualifié ; les enseignants aujourd'hui ont du mal à s'approprier les enjeux ; il faut les former à cela, et si ces missions s'intègrent dans leur plan de charge, mieux les reconnaître.

La démarche éducative en orientation pour les élèves, que le socle commun intègre, doit être l'objet d'une vraie formation pour tous, à partir pour chacun de sa spécialité.

Aujourd'hui, ce sont les services d'orientation qui sont les plus capables de débrouiller les messages, de donner de la cohérence aux propos stratégiques nationaux, tout en respectant l'individualité des destins et des trajectoires. La complexité est leur terrain d'exercice, or, ils sont menacés d'extinction

et restent ceux que l'on vilipende en cas d'incurie des résultats. Leur expertise est reconvenue et sollicitée par les autres acteurs à l'interne comme à l'externe et leur sort est toujours suspendu à des décisions politiques qui n'arrivent jamais tandis que leur situation se dégrade (non-remplacement, augmentation du ratio élève /conseiller) justifiant de plus en plus le reproche qui leur est fait d'indisponibilité.

Réussir la démocratisation de l'Ecole, renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'éducation sous toutes ses formes sont au cœur des préoccupations des inspecteurs de l'éducation nationale. L'Etat, dont nous affirmons le nécessaire rôle régulateur, doit rester le garant de l'égalité de traitement en matière d'orientation scolaire et professionnelle, au

plan national. Puisque l'orientation est l'affaire de tous les acteurs du système éducatif, nous affirmons la nécessité d'une formation initiale et continue de chacun à cette fonction complexe, adaptée à son champ d'intervention.

Nous affirmons la nécessité d'une expertise de psychologues de l'éducation et de l'orientation, au sein de notre ministère, œuvrant dans le service public, tout au long des processus de formation et d'orientation, par des interventions spécifiques au profit des établissements, des groupes et des personnes. Ces ambitions affichées nécessitent une mise à hauteur réelle des moyens.

Les inspecteurs de l'éducation nationale seront les garants d'un pilotage régulé des pratiques individuelles et collectives d'information, d'orientation et d'insertion ainsi que des politiques d'orientation. Ils revendiquent d'être présents dans la réflexion sur la refondation des services d'orientation.

# Vie dans les académies

Académie de NANTES - 13 février 2008

## Conseil d'IEN :

L'IA ne connaissait pas le contenu des enquêtes auxquelles il était fait allusion dans la déclaration syndicale, d'où sa réponse « brutale » à l'issue de la déclaration du RD. Le jour de la grève, un courriel est adressé à 11 heures dans les circonscriptions : il stipule que l'absence de retour immédiat de l'enquête équivaudrait à considérer les IEN mais aussi les secrétaires comme grévistes ! Le R.D. parvient à joindre l'IA. au téléphone : il découvre le contenu du message, qu'il trouve « abrupt » et cherche à apaiser, ce qu'il fera par la suite, les conséquences de ce message, maladroit. Nous proposerons ultérieurement auprès de l'IA que les messages envoyés dans les circonscriptions soient rédigés par les responsables. Autre difficulté évoquée par le RD avec l'IA : la distinction à faire entre grève du zèle (refus de transmettre une enquête) et grève. Par ailleurs, l'absence de transparence entre IEN rend la communication avec l'IA plus délicate.

Évelyne Roques : il n'y a pas de loi qui indique que nous soyons tenus de se déclarer gréviste avant le jour de la grève. C'est plus la pression subie qui explique ces positions. Le service minimum, pour l'instant n'existe pas : il n'y a pas de cadre juridique pour cela. Attention à ne pas devancer le législatif : les pressions ont tendance à nous faire devancer le législatif et s'appuyer sur le droit. Faire attention : si nous acceptons que lors des jours de grève, des non-enseignants prennent en charge les enfants, nous risquons de nous engouffrer dans des sentiers délicats.

## Réactions au Séminaire national et mise en place des stages de remises à niveau/accompagnement éducatif :

M. Micossi : choqué sur la forme. Sur le fond, choqué de l'inconséquence des propos du ministre sur le problème du traitement de l'échec scolaire. A des enfants, déjà malheureux de leur situation, on va ajouter de la classe en plus. Attente d'un mouvement national contre cette position. Quelle logistique sur les circonscriptions rurales ? Pour les élèves, pour leurs familles ? Comment mettre en place ces stages en 5 semaines. Ce point de vue n'est pas partagé par tous les participants (exemple de certaines modalités de soutien aux effets positifs : clubs « Coup de pouce »).

## Organisation de la semaine :

la question des temps partiels, du nombre des écoles interrogent. Sur les stages, sur la question des transports. Sur le plan qualitatif : quel effet si l'enseignant change, s'il n'est pas dans son école d'origine ?

Le séminaire inter-académique : plus positif que négatif (c'est mieux qu'une circulaire). Il a manqué des éléments explicatifs sur la mise en oeuvre des 108 heures. Pas de débat réel. Sur les 2 heures de soutien : cela ne participe pas d'une conception moderne du travail différencié.

Mais au vu de certaines expériences, cela peut permettre une prise en charge individualisée qui remette l'enfant en confiance.

Les vacances : gadget ? Quelle efficacité ? C'est de la communication ? Se pose le problème de la responsabilité ? Quels enseignants vont demander à y participer ? Pas de formation proposée pour faire différemment.

Les 2 heures en plus : on est sur le service des enseignants, rien ne dit que les élèves en difficulté bénéficieront de ces 2 heures. Problèmes d'organisation à prévoir en secteur rural.

Jusqu'où va l'engagement des IEN ? À quel hauteur va l'engagement des enseignants sur les stages (sur 15 heures ou sur des demi-journées au choix ?).

Problème de la répartition des 15% des élèves en difficulté dans les écoles. Très difficile à mettre en place.

Pourquoi ne pas proposer un enseignant tuteur d'un élève sur sa scolarité élémentaire du CP à la 6ème ? (Cf. Finlande).

B. Lejop

## Académie de POITIERS - 12 mars 2008

### Séminaire des IEN à Paris

Les IEN de Charente-Maritime sont revenus globalement rassurés après le séminaire de la Sorbonne, organisé par notre ministre. Toutefois, un certain nombre de points posent question ou appellent nos commentaires.

### Les stages de remise à niveau pour les CM

Les collègues réagissent sur les stages de CM, pendant les vacances scolaires. S'il s'agit d'une offre d'heures supplémentaires pour les enseignants, qu'en est-il pour les IEN alors que par ailleurs on reconnaît l'accumulation de nos tâches au détriment du temps consacré aux inspections, et de fait la nécessité d'alléger. Pouvons-nous espérer des heures supplémentaires pour ce travail d'organisation ?

Par ailleurs, le taux horaire proposé aux enseignants pose une fois de plus la scandaleuse dichotomie des traitements entre le premier degré et le second degré : comment peut-on accepter que les HSE d'un PE soient payées à peine plus de la moitié de celles d'un PLC ? Mépris, aveu ou inconséquence coupable ? Pour les IEN, qu'ils soient ET, IO ou CCPD, cette inégalité résonne comme une nouvelle marque de l'ostracisme qui a prévalu et prévaut encore dans les difficultés qui nous sont opposées pour aligner sans faux-semblants notre profil de carrière sur celui des IPR.

### Evolution du métier d'IEN et Territorialité

Les collègues du département expriment très majoritairement leur opposition à une évolution des tâches de l'IEN CCPD vers celles des inspecteurs du second degré, notamment si les IEN du premier degré doivent avoir sur les EPEP la même autorité que celle des IPR ou de nos collègues IEN-ET sur les EPLE et leur personnel.

Du séminaire de la Sorbonne, nous avons retenu que l'IEN qui jadis veillait « au bon fonctionnement » de sa circonscription devient aujourd'hui « responsable des résultats » de cette même circonscription. En la matière, peut-il y avoir responsabilité sans territorialité ? Pouvons-nous vraiment nous rassurer quand les IA-DSDEN se voient retirer les moyens de leur politique départementale au profit du rectorat qui concentre les services année après année ?

### Le projet académique

Pour Poitiers on hésite à répondre : pour le recteur le projet académique est clos, il a été adressé aux établissements. Les directeurs d'école en ont eu un exemplaire, le premier degré y est inexistant. Gageons que cette publication fasse long feu parmi les publicités d'éditeurs empilées dans les salles des maîtres.

Compte-t-on sur les IEN CCPD pour diffuser ce projet, l'expliquer dans les écoles, lesquelles n'en n'ont jamais entendu parler et n'en perçoivent ni sens, ni enjeu, ni but ? Pendant la phase préparatoire, nous nous sommes inquiétés du fait qu'aucun IEN CCPD ne soit présent et associé à l'élaboration de chacun des deux pôles de ce projet. Aujourd'hui, on peut en tourner désespérément les pages, à Poitiers le premier degré existe si peu. Ceci explique peut-être cela.

### Jury CRPE

Les collègues font part de leur interrogations dans l'organisation des corrections d'écrit du CPRE telle qu'elle s'effectuait les années passées, avec une présidence exclusivement constituée d'IPR et des IEN relégués au rang d'exécutants. Aucun texte ne précise que la responsabilité de ce travail doit être exclusivement confiée à des IPR. Rappelons que ce sont bien les IEN qui sont sollicités pour fournir des propositions de sujets.

Rappelons que les aspects didactiques du français et des mathématiques au cycle 2 et au cycle 3 sont suffisamment spécifiques pour que les IEN soient partie prenante dans l'ensemble des opérations constitutives de la correction des épreuves d'admissibilité. Rappelons aussi que la validation des PE2 et leur titularisation relève de la responsabilité des IA-DSDEN et des IEN, pas des IPR. Jusqu'ici, notre recteur semblait concevoir l'admissibilité des PE sous la seule autorité des IPR. Il est permis de se demander en quoi les IPR seraient plus qualifiés que les IEN pour arbitrer seuls les barèmes, organiser seuls la correction des épreuves d'admissibilité et présider seuls les jurys. Quand en Sorbonne, le ministre déclare s'appuyer sur les IEN du premier degré pour mettre en place ses réformes, nous souhaitons qu'il en soit de même dans l'académie de Poitiers.

### Secrétaires d'inspection

Face aux opérations de concentration conduites par le rectorat au détriment des moyens administratifs jusqu'ici donnés aux départements, nous sommes de plus en plus inquiets de l'avenir de nos secrétariats d'inspections. Par le jeu des restructurations de services,

l'EN adjoint perd sa secrétaire, il est question de n'en confier que deux aux trois circonscriptions rochelaises, et à Saint-Jean-d'Angély, le sous-préfet déclare que tous les services de l'Etat, éducation comprise, pourraient être regroupés à la sous-préfecture pour partager bureaux et personnels. A quand nos secrétaires en képi ? S'il ne fait aucun doute que certaines tâches sont redondantes, que la saisie des états kilométriques ne devrait pas mobiliser toute une chaîne de personnes, et que le décompte méticuleux des cartouches d'encre doit pouvoir être moins chronophage, peut-on imaginer que les enseignants puissent se passer du service de gestion de proximité assuré par le secrétariat de circonscription ? Aujourd'hui, le ministre envisage d'alléger les tâches administratives des IEN pour leur permettre d'inspecter davantage. Si nous sommes regroupés, avec un téléphone sonnant en permanence, qui, pour quelque 450 à 500 enseignants ou classes, assurera l'accueil, le tri, la gestion des courriers et centaines de messages hebdomadaires, les plaintes et les questions des parents, des enseignants, des EVS, des élus, le premier conseil qui apaise, l'orientation vers tel ou tel service ou partenaire, l'organisation des réunions, la préparation et le suivi des recrutements d'emplois aidés, la gestion des remplacements, le suivi des dossiers, etc. ...

Dans une vision descendante des directives, c'est sans doute possible. Si aujourd'hui ce stade est largement dépassé, si l'on se place dans une recherche de qualité du service, il faut se poser la question : quelle humanité le service public d'éducation espère-t-il offrir à ses agents et au public quand nous en serons réduits à n'afficher qu'une page internet aphasique, désespérément glaciale et erratique ou à faire composer les tonalités téléphoniques d'une hot line délocalisée ?

Du collège «académique» au collège «économique»

Certes nos IA-DSDEN n'ont jamais plaidé pour le collège académique des IEN du 1er degré. En 2007, notre recteur exprimait clairement le refus de mettre en place ce collège. Aujourd'hui, c'est bien l'aveu d'une carence dans la possibilité «d'envisager des mutualisations et des questionnements» puisqu'un IEN, extérieur à l'académie, est désigné pour apporter une «vue académique» dans le suivi de dossiers comme les stages de mise à niveau en CM, les modalités d'organisation des 108 heures dégagées par la semaine de 24h, l'accompagnement éducatif, les nouveaux programmes, etc. Finalement, la solution était simple, il suffisait de traduire «académique» en «économique», et d'installer un(e) doyen(ne) sans collège.

Bienvenue à notre collègue...

JP PICHAUT - RA Poitiers

## Académie de LILLE

Monsieur le Recteur,

Les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré du Pas-de-Calais déplorent les graves dysfonctionnements qu'ils constatent dans l'organisation actuelle du système éducatif du premier degré et de l'ASH.

Ils dénoncent le nombre de plus de 100 postes normalement ouverts en carte scolaire et qui aujourd'hui restent vacants.

Les conséquences, au quotidien, sont désastreuses car des élèves ne sont plus accueillis dans des conditions normales d'apprentissage.

Les professeurs des écoles néo-titulaires n'ont plus accès à la formation initiale à laquelle ils ont droit. Les personnels ne peuvent plus suivre les stages de formation continue auxquels ils aspirent ou que nous leur avons conseillés dans une perspective de perfectionnement professionnel.

Les directeurs d'école n'ont plus droit à leur temps de décharge pourtant acté en carte scolaire.

Pour finir, nous vous soumettons deux chiffres particulièrement alarmants :

- déjà plus de 20000 1/2 journées de classe non remplacées dans le Pas-de-Calais,

- et plus de 2000 1/2 journées stagiaires de formation continue non assurées.

Dans ces conditions il ne nous est plus possible de nous taire ; il est de notre responsabilité de vous alerter et de vous demander de rétablir les conditions normales de fonctionnement du service public d'enseignement du 1er degré.

Nous espérons que la réponse que vous apporterez sera de nature à lever nos inquiétudes et, dans cet intervalle, nous ferons en sorte d'informer le Bureau national de nos organisations syndicales afin que le ministre de l'Education nationale soit saisi d'une réalité dont nous ne pouvons plus nous satisfaire.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en l'assurance de notre loyal dévouement.

Joël COLIN RD du SI.EN-UNSA Education

Jean-Marc VASSEUR - RD du SNPI-FSU

---

## Communiqué de presse

Le SI.EN-UNSA Education condamne avec la plus grande fermeté les propos de M. DAZAY qui s'abrite derrière le titre d'inspecteur sans manifester le moindre souci de l'éthique et de l'objectivité qui caractérisent pourtant ce corps.

Les allégations nauséabondes dans lesquelles l'auteur de «Il faut fermer les écoles maternelles» semble se complaire ne correspondent en aucune manière à ce qu'observent les inspecteurs au quotidien. Il faut du reste noter que si M. DAZAY a pu établir 1500 rapports d'inspection faisant état de dysfonctionnements dans les écoles maternelles de sa circonscription, il aurait pu simultanément s'interroger sur l'impact réel de son travail. Les inspecteurs de l'éducation nationale ne sont pas des observateurs, indifférents ou scandalisés, de ce qui se passe dans les écoles, mais des acteurs du système éducatif qui ont pour vocation d'aider les enseignants dans l'exercice d'un métier exigeant et complexe.

L'école maternelle mérite mieux que la diatribe haineuse de M. DAZAY ou les approximations abusives de M. BENTOLILA. Les parents qui, jour après jour, font confiance aux enseignants de maternelle savent bien quel est l'investissement professionnel de ces derniers. Les inspecteurs qui, jour après jour, les accompagnent dans l'élaboration et le suivi de projets d'école ambitieux concourant utilement à la réussite des élèves sont à même d'apprécier le travail accompli.

Pourtant, alors que rapports officiels de l'inspection et appréciations subjectives des usagers se rejoignent pour souligner la qualité du travail accompli à l'école maternelle, des auteurs en mal de reconnaissance ou de subsides lucratifs préfèrent s'engager dans des propos caricaturaux. M. DAZAY ajoute la lâcheté à ce triste tableau, puisqu'il n'a même pas le courage d'avancer démasqué.

Les inspecteurs de l'éducation nationale travaillent en confiance avec les enseignants de leur circonscription ; les uns et les autres savent la somme d'efforts et de tensions que représente au quotidien l'exercice de ces métiers. C'est dans ce respect mutuel que pourront se développer les évolutions nécessaires pour rendre le système éducatif plus juste et plus efficace.

Le conseil du SI.EN-UNSA Education sera simple : économisez 14 € !

Patrick Roumagnac

Secrétaire général du SI.EN-UNSA Education



## Conseil Syndical du 19 décembre 2007 : intervention de Jacques Maurice, Secrétaire Général de la FGR-FP

En référence à un article de Jean-Claude Quemin dans le bulletin de rentrée du SI.EN, Jacques Maurice insiste sur la nécessité de rester syndiqué lorsqu'on est retraité. «La syndicalisation ne doit pas s'arrêter au terme de la vie professionnelle». En effet, une seconde carrière commence, celle de retraité, et les problèmes à résoudre ne manquent pas : suivi du dossier retraites, fiscalité, protection sociale.

Les adhérents retraités du SI.EN, comme ceux des autres syndicats de l'UNSA-Education, sont automatiquement adhérents de deux structures de retraités : l'UNSA-Retraités qui rassemble les retraités du public et du privé des organisations de l'UNSA et la Fédération Générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP), créée en 1936, qui réunit près de 60 000 retraités, tous fonctionnaires, issus d'une cinquantaine de syndicats de l'UNSA-Education, de la FSU, de FO... ainsi que les adhérents directs des sections départementales de la FGR-FP. La Fédération a également rassemblé les retraités de quatre autres associations, Poste et France Télécom,

Police, Gendarmerie, Officiers mariniers au sein du Pôle des retraités de la Fonction publique. Elle agit aussi avec les unions confédérales de retraités des centrales syndicales CGT, CFDT, CFTC, CGC et FO. Ainsi les retraités sont le plus souvent unis pour défendre leurs revendications.

### Les questions d'actualité

En ce moment c'est sur le pouvoir d'achat que les retraités, comme les actifs, sont mobilisés. Le gouvernement a prévu d'amputer la revalorisation des retraites en 2008 de 0,5% soi-disant trop perçu en 2007. Le ministre des comptes publics reste sourd à la demande des retraités d'une revalorisation tenant compte de la réalité de l'inflation (+2,1% en novembre) au lieu de la décision arbitraire de 1,3% prise par Bercy. Tout est bon pour faire des économies sur le dos des citoyens.

En matière de fiscalité il est bon de savoir que les retraités ne sont pas traités comme les actifs, par exemple pour la déduction forfaitaire de 10% avant calcul de l'impôt. Les plafonds sont différents et beaucoup plus pénalisants pour les retraités. Bien d'autres sujets fiscaux sont généralement débattus dans les assemblées de retraités.

Enfin, la protection sociale dans son ensemble est un thème majeur de l'action des retraités. De l'avenir des systèmes de retraite à la gestion de la perte d'autonomie chez les personnes âgées en passant par les réformes successives de l'assurance maladie dont les principales mesures ont consisté à alourdir le reste à charge des assurés, actifs ou retraités. Mais c'est bien sûr du côté des personnes âgées que les conséquences sont les plus lourdes, surtout si elles ont de petites pensions. Toutes ces questions font l'objet de démarches régulières, le plus souvent dans l'unité, auprès des pouvoirs publics ou dans les instances réservées aux retraités. D'où la nécessité de ne pas «se mettre en retrait» au moment de quitter son activité professionnelle.

---

## Pour un observatoire des classes uniques

Les classes uniques sont les derniers établissements publics ordinaires mais atypiques du système éducatif français.

Les pratiques y sont nécessairement plus ou moins différentes. Beaucoup ont été les pionnières de l'introduction des technologies nouvelles à l'école. Le partenariat de l'école les parents d'élèves et les municipalités y est souvent beaucoup plus effectif qu'ailleurs. Les travaux de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du ministère de l'Éducation nationale ainsi que ceux de l'Observatoire de l'École rurale ont démontré que ses résultats, contrairement à toute attente, étaient au moins égaux à la moyenne nationale, voire légèrement supérieurs.

Le multiâge, qui en fait la caractéristique principale, fait l'objet d'expériences remarquables en milieu urbain, en France comme à l'école Antoine Ballard à la Paillade de Montpellier (10 classes uniques), et dans de nombreux pays étrangers (en particulier au Canada, aux États-Unis, en Norvège...).

Or, en France, ces écoles n'ont jamais fait l'objet d'observations, d'études, pas plus d'ailleurs qu'elles n'ont bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics qui s'en sont toujours désintéressés.

L'État est en train d'éradiquer systématiquement les seuls établissements publics qui fonctionnent à la satisfaction des enfants, des parents, des municipalités. Il se prive des seuls établissements dont la réussite mériterait au moins qu'on s'interroge sur ses causes. Ce faisant il ne réalise aucune économie, les travaux d'Alain Mingat de l'IREDU (Institut de la Recherche en Économie de l'Éducation) ayant démontré que l'éradication des petites écoles ne correspondait qu'à un transfert de charges.

Nous considérons que la suppression des dernières classes uniques constitue une grave erreur dans la gestion d'un système éducatif dont on cherche par ailleurs sur quelles bases il pourrait être amélioré. Se priver ainsi d'un terrain d'observation qui existe depuis des décennies, d'un laboratoire qui ne demande aucun investissement et dont les acteurs ne sont pas à convaincre, va à l'encontre des principes d'efficacité et de pragmatisme proclamés par ailleurs. Ce d'autant que de nombreux enseignants chevronnés sont prêts à participer à la formation et à l'aide de leurs collègues nommés en classe unique.

Nous demandons que, chaque fois que les parents d'élèves et les municipalités en manifestent le désir, toutes les classes uniques soient considérées comme des lieux d'observation à protéger et ne puissent être supprimées.

Pour signer la pétition : <http://marelle.org/petitions>

Les CREPSC (Centres de Recherche des Petites Structures et de la Communication)

Je viens de lire le discours du ministre de l'Education nationale à l'ESEN, notamment les premières propositions concernant le Premier degré.

J'avoue que je suis pleinement rassuré sur l'avenir de l'école.

Mais pourquoi ne pas avoir pensé à tout cela plus tôt ?

Qu'attendions-nous pour conquérir le premier rang des enquêtes internationales ? Comment avons-nous pu tolérer que 40 % des élèves entrent au collège en fragilité de lecture et que 15 % d'entre eux se trouvent également en grande difficulté ?

Les solutions apparaissent pourtant simples et claires.

D'abord il faut stopper les réformes ! Notre école « *a connu trop de réformes d'un jour, trop d'élan vite retombés, trop de circulaires répétant des circulaires identiques, pour ne pas être vigilante sur la portée réelle des intentions de ceux qui la dirigent* ».

Foin de réformes donc ! Juste de nouveaux programmes allégés, compréhensibles, organisés par année, mis en place dès septembre 2008, sans attendre la mise en place des manuels ; un zeste de suppression de samedi matin, un tombereau d'heures pour l'aide et le soutien ; un chouia d'école pendant les vacances, un affichage des résultats des écoles aux évaluations de CE1 et de CM2 enfin placées au milieu de l'année, une bonne dose de PPRE « inventés par la loi Fillon » pour conforter le tout et nous voilà lauréats de PIRLS !

Enfin nous pourrions voir venir les beaux jours du collège unique. L'école primaire, jusque-là maillon faible du système éducatif, daignera lui livrer des élèves en réussite scolaire.

Enfin un consensus large sur l'école qui « *mettra fin aux clivages et aux affrontements idéologiques qui suivent habituellement toute nouvelle édition des programmes scolaires* ». Les inspecteurs devront, certes, veiller au grain. « *Il ne faut pas qu'on entende dans ce débat uniquement la voix de ceux qui font profession de nier les ambitions de l'école* ». Chacun a en tête la guerre de tranchées que les programmes de 2002 avaient suscitée pendant l'année de consultation qui les avait précédés.

Je retiens également une des deux pistes de réflexion énoncées par notre ministre. Elle « *est liée au plan primaire, mais la dépasse largement : il s'agit de tirer toutes les conséquences de la liberté pédagogique que je souhaite garantir aux enseignants. J'ai toujours dit que je préférerais évaluer les résultats plutôt que d'inspecter la conformité des méthodes employées aux injonctions ministérielles. Cela suppose de réorienter l'évaluation vers les acquis et la progression des élèves. Il s'agit d'une révolution copernicienne, qui suppose que l'inspecteur soit face à la classe pour en observer les réactions* » !!!

Après quinze ans d'inspection, je sais enfin où me situer. Je suis un peu déçu de ne plus pouvoir limiter la liberté pédagogique des enseignants, mais les élèves pourront s'entraîner au chamboule tout avant la fête de l'école. Avec un peu de chance, je vais peut-être pouvoir refaire classe en revenant souvent devant les élèves pour juger de leur progression, ce que je n'avais jamais fait, même lorsque je regardais attentivement tous les cahiers ou les livrets d'évaluation.

Dans mon enthousiasme inénarrable juste une once d'inquiétude. Je rapprochais le discours du ministre des propos tenus ce matin par Michel Rocard dans le Figaro. Il anticipait sur les conclusions du rapport Pochard et disait qu'il serait très utile d'abonder le nombre d'inspecteurs pour accompagner les réformes, mais que l'Etat n'ayant pas les moyens de le faire, il fallait déléguer en partie les missions d'évaluation des personnels aux chefs d'établissement. Je ne suis donc plus assuré de faire la classe. Zut alors !

J. BEAUDOIN

## Le rapport avec le Privé

Dans son intervention Monsieur l'Inspecteur d'Académie a rappelé à juste titre le lien qui nous lie au privé : une délégation de service public, et donc il n'est évidemment pas question d'entamer une quelconque guerre illégale.

Il m'avait semblé que nous étions dans un rapport de contrôles de légalité, de conformité, du contrat passé entre l'Etat et des associations.

Les domaines de compétences sont d'ailleurs, comme l'a rappelé un collègue, jalousement surveillés par les responsables du privé eux-mêmes.

En parallèle, un axe de notre mission me semblait clairement affiché en ce qui concerne les écoles du secteur public : la défense et la promotion de l'Ecole de la République avec les valeurs qu'elle promeut (liberté, gratuité, laïcité,....).

Dans ces logiques, en faisant abstraction de mes propres convictions de défenseur de l'Ecole publique, je ne conçois pas de m'engager dans des actions qui rendraient moins lisibles les niveaux de responsabilité. Si un discours est à tenir au privé, qu'il le soit sans doute mais pas en compagnie du public. Je suis très attentif à maintenir des relations courtoises avec toute personne travaillant dans les écoles privées, mais de là à favoriser par trop de conseils ou d'interventions la réussite d'un système éducatif privé, directement concurrent de l'Ecole républicaine, il y a un pas que je ne franchirai pas. Quelle(s) école(s) pour demain ? Se dirige-t-on vers un partage des compétences entre public et privé, sur un secteur géographique donné, pensons à la collaboration public privé dans les hôpitaux ? Cela permettrait peut-être des économies d'échelle, une meilleure spécialisation des missions (public : les moins favorisés/ privé : les nantis ; public : les PPRE/ privé : les classes prépas ;...). Si oui il faut l'annoncer clairement, si non restons lisibles et cohérents.

## Piloter par les résultats, c'est IENiser

Aucun doute notre métier, dans ses missions fixées par les textes, nous demande de contrôler, d'évaluer et d'impulser (donc de piloter). Encore faut-il se mettre d'accord sur le terme de pilotage. Soyons basiques, prenons l'exemple d'un avion de ligne, dont nous serions le commandant de bord. Le piloter, c'est posséder l'avion (même temporairement), connaître la destination, avoir un équipage, imaginer des passagers, avoir à disposition du carburant, posséder des indicateurs de pilotage. Reprenons notre casquette de commandant de circonscription : sommes-nous seuls maîtres à bord après Dieu (en l'occurrence, l'IA- DSDEN, que le vrai Dieu m'excuse s'il existe et s'il lit mon texte) ? Avons-nous un équipage suffisant ? Des instruments de bord ? Ai-je à disposition du carburant ? Les instruments de bord existent sans doute, mais où est le fichu manche à balai qui nous permet de faire prendre la même direction à tous les passagers. Notez que je présuppose, d'une part, la présence d'instruments fiables et l'existence de passagers volontairement montés à bord. J'arrête là, j'aurai au moins tenté de me faire entendre par les visuels, pour les autres...

Plus sérieusement, piloter et qui plus est piloter par les résultats demande une réflexion de haut niveau sur les indicateurs pertinents, les modes d'interventions possibles des IEN, ... Je souhaite donc un séminaire académique centré sur le pilotage, en lien direct avec notre métier au quotidien.

A. DOGIMONT

Je veux apporter un témoignage et une illustration du côté économique des démarches que l'on entreprend désormais dans notre ministère afin de le faire entrer dans la logique «loi du marché». Dans notre département «ultramarin», nous étions en C.A.C.I. (Conseil académique des Corps d'Inspection) réunis pour faire un point d'étape du Projet Académique. Ce projet articulé autour des valeurs républicaines – liberté, égalité, fraternité – sous la conduite de l'un des précédents Recteurs-DSDEN, arrive en fin de course.

Pour en établir un premier bilan, l'an passé nous avons eus, pour le premier degré, une approche qualitative, faite de ces «riens» non mesurables qui changent la vie des élèves et de leurs enseignants. De l'éther dans un monde de brutes où les résultats sont seuls valables. Et nos collègues du second degré en ont eu des résultats et des chiffres et des statistiques : taux de passage, réussites aux examens, progressions des filières, recul des sorties sans diplôme... Grandiose ! Et incontournable, indiscutable d'autant que – et c'est là l'important – tout cela pouvait entrer dans des critères et des items repérés dans la cadre de la L.O.L.F. ...Vous savez, cette Loi Organique des Lois de Finances qui sert à justifier tout et en particulier des refus, des retards de paiement, des choix qui ne nous semblent pas pédagogiques du tout.

La crainte que certains avaient eue de voir des comptables choisir d'embaucher des contractuels plutôt que de recruter des titulaires, de payer des «temporaires» plutôt que des permanents est, me semble-t-il vérifiée avec les dispositifs proposés par l'actuel ministre :

- utiliser l'argent récupéré sur les grévistes pour rémunérer des services temporaires accomplis par des personnels extérieurs (personne n'y avait pensé officiellement avant. Ceux-là ont du culot en guise de culture) ;

- payer en heures supplémentaires le service qui est la base et le fondement du service public d'éducation, c'est à dire l'aide et le service aux plus démunis et au plus en difficulté. Doit-on rappeler que cette règle «donner plus à ceux qui ont moins» était l'articulation du projet de Condorcet ? Ah ! L'histoire et la culture... On ne devrait trop les partager, cela donne des idées ;

- réduire le temps de fréquentation de l'école et compter sur le «volontariat des familles» qui sont tellement éloignées de la culture scolaire. N'est-ce pas en revenir à l'époque d'avant l'instruction obligatoire où les plus démunis ont eu tant de mal à accepter de se priver de la main-d'oeuvre que représentait la présence de l'enfant ? Dans notre département, la fréquentation régulière de l'école par certains enfants est un combat de tous les jours. Ceux

qui bénéficieront du «soutien» seront ceux qui n'en ont pas besoin. Mais comme il faudra bien trouver des élèves pour «occuper» les heures dues à ce titre, on en trouvera....

Les nouveaux programmes seront économiques et se centreront sur les fondamentaux. Le reste, ce qui fait la culture et donne sens à ces fondamentaux, seuls quelques privilégiés l'auront par leur famille et les officines privées.

Une éducation «à bas coût» pourra justifier de résultats à bas niveau. Il ne s'agit pas pour nos gouvernants d'améliorer les performances du système mais au contraire de réduire le coût qu'il induit sans trop faire chuter les performances actuelles. Car après tout, pour les 80% qui s'en sortent, les aménagements actuels ne changeront rien. Par contre, pour les 20% restant, tant pis pour ceux qui n'auront pas été volontaires pour que leurs enfants s'en sortent...

Le pire, étant donné le changement qui s'est opéré dans le profil des enseignants et de leurs motivations et altruisme, c'est que les enseignants volontaires pour «gagner plus en travaillant plus» ne vont pas manquer... Ce ministre sait exactement à qui il s'adresse... Avec quelques «vieux» directeurs et directrices d'école, élevés au lait du bénévolat et de la solidarité, nous regardons le monde enseignant sombrer dans le MARCHÉ...

P. Lambert

## Humour grinçant... ou l'âge du capitaine... ou encore...

Comme j'envie mon collègue Julien DAZAY... d'être si performant...

La publication de l'ouvrage tant attendu sur l'école maternelle me plonge dans un abîme de perplexité. Pour comprendre, je me suis livré à un petit calcul dans ma circonscription. Dans ma circonscription, il y a des professeurs (250), 46% exercent en école élémentaire, 28% en école maternelle, 26% sont remplaçants, personnels de Rased, compléments de temps partiel. La répartition ne doit être très différente dans d'autres lieux. On peut aisément supposer que ces ratios s'appliquent aux inspections faites chaque année. Ainsi, si l'inspecteur fait 80 inspections (et dans ce cas, il ne lui reste pas beaucoup de temps pour faire autre chose que l'administration, les réunions, les formations, etc !), il inspecterait peu ou prou 36 enseignants d'école élémentaire, 22 en école maternelle et 21 «autres» (dont peut-être 5 observés en école maternelle). Il pourrait donc chaque année observer 27 classes maternelles.

Sur RTL, on annonce que cet inspecteur a fait 1500 inspections en maternelle, ailleurs on annonce qu'il en a fait 1000. Je suis bien obligé de considérer que ce collègue est très expérimenté et que cela fait, selon les sources, 1000÷27 soit 37,04 ans d'inspection ! ou selon RTL 1500÷27 soit 55,56 ans d'inspection !

Évidemment, je cherche l'erreur... que je ne peux trouver que dans mon peu d'engagement professionnel. Notre collègue fait beaucoup plus d'inspections, tout apte qu'il est à assurer toutes les missions riches, diversifiées qui sont notre lot quotidien. Allez ! S'il fait 100 inspections par an, cela fait selon les sources 29,85 ans ou 44,78 ans qu'il est inspecteur, s'il fait 120 inspections, cela fait respectivement 24,54 ans ou 36,81 ans qu'il exerce notre beau métier (qu'on me pardonne les décimales qui sont importantes pour justifier de ce travail méritoire !).

Décidément, il s'agit bien d'un collègue performant, doué d'une forte capacité d'analyse, d'un jugement sans faille, recruté précocement dans le corps des IEN, un de ces hommes brillants qui impriment une trace indélébile dans les territoires dont ils ont la charge ... ou bien, je rêve...

Et au réveil, que reste-il donc ?

De la malhonnêteté ? De l'incompétence ?

Sans doute peut-on considérer que dans certaines classes, on pourrait travailler plus. Cela permet-il de discréditer les centaines de classes où les professeurs innoveraient, inventent chaque jour de nouvelles situations d'apprentissages, s'approprient des programmes ambitieux (ceux de 2002 !) et oeuvrent sans cesse pour les progrès des élèves. Notre

collègue si performant s'interroge-t-il un tant soit peu sur l'impact que ses innombrables visites laissent dans les classes après son départ ? Il juge, discrédite, disqualifie, oubliant qu'il reste un des acteurs essentiels de l'évolution des pratiques. A-t-il oublié les infinitifs qui encadrent notre action : impulser, évaluer, inspecter, animer ? Il avance masqué et demande même que sa voix soit masquée dans les interviews qu'il donne. Gageons qu'un jour, lorsqu'on saura qui il est, d'autres voix s'élèveront pour parler de sa longue action comme inspecteur. On se rappellera que si l'effet-maitre est important dans une classe, l'effet-inspecteur l'est de même dans une circonscription.

On avait une institutrice clandestine, des directeurs et des enseignants qui prônaient un retour aux instructions de 1923, un chercheur en mal de reconnaissance politique, on a maintenant un inspecteur-pourfendeur des maternelles. Désignons des boucs-émissaires, le lycée qui prépare mal à l'université, le collègue incompétent pour former de futurs bons élèves de lycée, l'école primaire incapable de former les futurs collégiens, la maternelle où sont gaspillées les chances des élèves. Tout cela continue le travail de sape et de discrédit du Service Public d'Éducation.

Je partage alors le conseil donné par mon syndicat : économisons 14€

Jacky COURTAIS

## Nomination de Léon Bertrand en qualité d'Inspecteur Général . . .

DÉCRET DU 7-2-2008 - JO DU 8-2-2008

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 84-834 du 13-9-1984, mod. par lois n° 86-1304 du 23-12-1986 et n° 94-530 du 28-6-1994 ; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod., not. art. 10, ens. art. R.\* 241-3 à 241-5 du code de l'éducation ; D. n° 94-1085 du 14-12-1994 ; avis favorable de la commission chargée d'apprécier l'aptitude à exercer les fonctions d'IG du 29-1-2008 ; le conseil des ministres entendu

Article 1 - M. Léon Bertrand est nommé inspecteur général de l'éducation nationale (5ème tour).

Article 2 - Le Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 février 2008

Nicolas SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

François FILLON

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

### Nos collègues réagissent ...

Le comble a été atteint dans la mauvaise considération de la fonction d'inspecteur. Au plus haut niveau de décision et au plus haut niveau de la fonction...

Voilà en effet que lors de sa visite dans le département de Guyane, le président de la République nomme son ami, ex-ministre du tourisme, Léon BERTRAND Inspecteur Général de l'Education Nationale... Les palmes académiques ne suffisent plus, il faut que les "services rendus" soient accompagnés d'un revenu et si possible pas n'importe lequel...

Il est vrai que le nouvel IGEN avait de quoi se soucier : son action au ministère du tourisme a tellement convaincu les gens du cru qu'ils l'ont évincé de son poste de député. Ils s'approprient même à l'évincer de la Mairie de St LAURENT du MARONI. Ainsi il devrait retrouver sa place d'ex-PEGC. Heureusement, les amis sont là ! C'est ainsi que ce monsieur va pouvoir toucher :

- une retraite de ministre ;
- une retraite de député et son indemnité pendant quelques mois encore ;
- un traitement d'IGEN...

à part ça «il n'y a plus d'argent dans les caisses» nous dit SANTINI... Quand on sait que le corps unique des inspecteurs ne serait pas mis en place parce que nos collègues des autres niveaux de l'inspection auraient des boutons à nous voir égalier leur statut et que ce genre de pratique n'entraîne aucune réaction de leur part, on reste pantois devant le niveau de soumission qu'ils manifestent ainsi...à se demander s'il n'y aurait pas – le moment venu – d'autres "PAPON" cette fois dans les rangs de l'Education Nationale, ce qui n'avait pas été le cas à l'époque... Nous pouvions avoir au moins cette fierté...

Chers collègues, passons outre les états d'âme de ceux-là et revendiquons haut et fort la dignité de notre profession...

Au moins quand notre collègue devenu ministre de l'Education de son pays (la Polynésie Française) avait été nommé par BAYROU en cinq minutes dans son bureau, cela avait eu pour objectif de lui permettre de faire mieux son TRAVAIL. Las, celui-là va continuer à être payé ... pour rien, car on n'imagine pas quelle mission d'expertise pourrait lui être confiée !

Léon Bertrand inspecteur général de l'éducation nationale, compatible avec un mandat de maire ?

La population de St-Laurent s'est plainte de l'absence de M. BERTRAND quand il était ministre, les affaires de la cité allant à vau-l'eau ; pourrait-il s'occuper enfin sérieusement et efficacement de la commune de St-Laurent avec ses nouvelles fonctions ? J'en doute, car un inspecteur général est par définition amené à se déplacer sur tout le territoire de la République, et à séjourner en administration centrale c'est-à-dire à Paris.

La ville de St-Laurent et la Guyane n'ont rien gagné lorsque M. BERTRAND a participé aux différents gouvernements, ses nouvelles fonctions n'apporteront rien de plus au canton, à la ville et à la Guyane. Le seul gagnant c'est M. BERTRAND qui, de simple enseignant de collège, saute allégrement les échelons de la hiérarchie pour passer d'un seul coup inspecteur général après avoir été ministre.

C'est indiscutablement la marque d'un grand talent, il est regrettable que ces qualités ne soient pas mises au service de la gestion de la chose publique.

(Source : Le courrier de Blada.com)

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UNSA

### MOBILISATION NATIONALE DES RETRAITÉS LE 6 MARS

L'UNSA Retraités appelle les retraités à participer massivement à la journée nationale d'action du jeudi 6 mars 2008 pour la défense du pouvoir d'achat.

La perte du pouvoir d'achat des retraités est importante. Pour l'année 2007, les retraites ont augmenté de 1,8% alors que l'inflation s'élève à 2,5% (indice INSEE hors tabac). Pour l'année 2008, les retraites sont revalorisées de 1,1 % alors que les prévisions d'inflation se situent à plus de 2 . De plus, ce sont les produits de première nécessité qui augmentent le plus : l'alimentation, l'énergie et les loyers. Cette perte est également aggravée par des charges nouvelles : forfait santé, franchises médicales, dépassements d'honoraires...

C'est tout de suite qu'il faut redonner "du pouvoir d'achat" aux retraités afin de compenser la hausse des prix et du coût de la vie. Les 13 millions de retraités attendent "un véritable coup de pouce".

Ils le diront avec force le jeudi 6 mars.